



**Nouveau partenariat pour le  
développement de l'Afrique (NEPAD)**  
**Programme détaillé pour le  
développement de l'agriculture africaine  
(PDDAA)**



**Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture**  
**Division du Centre d'investissement**

## **GOVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU BURUNDI**

### **APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA**

**TCP/BDI/2904 (I)**  
**(NEPAD Ref. 05/34 F)**

**Volume I de V**

**PROGRAMME NATIONAL D'INVESTISSEMENT  
À MOYEN TERME (PNIMT)**

*Mars 2006*



**BURUNDI: Appui à la mise en œuvre du NEPAD–PDDAA**

**Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)**

*Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)*

**Volume II: Projet de relance de la vulgarisation agricole**

**Volume III: Projet de restauration de la fertilité des sols, d'intégration agro-sylvo-zootechique et de gestion durable des ressources naturelles**

**Volume IV: Projet d'aménagement des terres et d'intensification des cultures dans les marais et plaine de l'Imbo**

**Volume V: Projet de promotion des technologies agricoles et agroalimentaires**



# BURUNDI

## Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT) dans le cadre du NEPAD-PDDAA

---

### Table des matières

Equivalence monétaire.....	iii
Abréviations.....	iii
<i>Préambule</i> .....	1
<b>I. INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
A. Contexte macroéconomique.....	3
B. Le secteur agricole, agro-industriel et rural .....	4
C. Institutions et services d'appui .....	6
(i) <i>Contexte institutionnel</i> .....	6
(ii) <i>Principaux acteurs du secteur agricole</i> .....	6
D. Cadre stratégique de relance de la croissance économique et de lutte contre la pauvreté .....	8
(i) <i>Objectifs et stratégies de développement du gouvernement</i> .....	8
(ii) <i>Stratégie d'appui des partenaires au développement</i> .....	10
(iii) <i>Leçons tirées de l'expérience</i> .....	14
<b>II. CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS .....</b>	<b>16</b>
A. Contraintes générales .....	16
B. Contraintes spécifiques au secteur agricole.....	17
C. Opportunités .....	18
<b>III. LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT .....</b>	<b>19</b>
A. Priorités dans les investissements.....	19
<i>Priorité 1: Recherche agro-sylvo-zootechmique, diffusion du matériel végétal et             animal et des technologies correspondantes.....</i>	<i>20</i>
<i>Priorité 2: Accroissement de la production et de la productivité agricole par             l'intégration agro-sylvo-zootechmique et la gestion durable des ressources             naturelles .....</i>	<i>20</i>
<i>Priorité 3: Renforcement de la capacité d'accès aux aliments par le             développement des activités non agricoles en milieu rural.....</i>	<i>21</i>
B. Mesures et actions d'accompagnement.....	22
C. Critères de sélection des projets .....	22
D. Projets prioritaires sélectionnés .....	23
<b>IV. BESOINS EN FINANCEMENT .....</b>	<b>28</b>
A. Les éléments du tableau .....	29
B. Les tendances .....	30
C. Evolution de la part du budget national consacrée au secteur agricole et rural.....	31
<b>V. SUIVI ET ÉVALUATION .....</b>	<b>32</b>

**ANNEXES:**

**Annexe 1: Quelques indicateurs sociaux (2000–2002)**

**Annexe 2: Évolution de la pauvreté de 1990 à 2000**

**Annexe 3: Programme d’investissement à moyen terme et besoin de financement du PDDAA**

**Annexe 4: Programme d’investissement public (PIP) 2004–2006. Synthèse du PIP (Classement selon les axes du PDDAA)**

**Annexe 5: Indicateurs de suivi indicatifs correspondant à trois priorités proposées pour le PNIMT**

**Annexe 6: Évolution de la part du budget national consacrée à l’agriculture et au développement rural**

**Annexe 7: Résumé du compte–rendu de l’atelier national de validation du PNIMT**

**Annexe 8: Evolution de la part du budget agricole et rural dans le budget national de 1992 à 2004**

**Annexe 9: Liste des références**

### Equivalence monétaire

Unité monétaire = franc burundais (FBu)  
1,00 \$EU = 1 100 FBu

### Abréviations

AGR	Activités génératrices de revenus
BM	Banque mondiale
BNDE	Banque nationale de développement économique
BRB	Banque de la République du Burundi
CCIB	Chambre de commerce et d’industrie du Burundi
CDF	Centre de développement des femmes
CEEAC	Communauté économique des États d’Afrique centrale
CEPGL	Communauté économique des pays des Grands Lacs
CFD	Caisse française de développement
CNTA	Centre national de technologies agro-alimentaires
COFIDE	Compagnie financière pour le développement
COGERCO	Compagnie de gérance du coton
COMESA	Marché commun de l’Afrique orientale et australe
COOPEC	Coopérative d’épargne et de crédit
CRS	<i>Catholic Relief Service</i>
CSLP	Cadre stratégique intérimaire de croissance économique et de lutte contre la pauvreté
DGA	Direction générale de l’agriculture
DGASPF	Direction générale de l’action sociale et de la promotion de la femme
DGAT	Direction générale de l’administration territoriale
DGATE	Direction générale de l’aménagement du territoire et de l’environnement
DGE	Direction générale de l’élevage
DGPAE	Direction Générale de la planification de l’agriculture et de l’élevage
DGVA	Direction générale de la vulgarisation agricole
FACAGRO	Faculté des sciences agronomiques, université du Burundi
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
FDC	Fonds de développement communal
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FMI	Fonds monétaire international
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance
FVSE/DPAE	Formation, vulgarisation et suivi-évaluation
INECN	Institut national de l’environnement et de la conservation de la nature
IRAZ	Institut de recherches agronomiques et zootechniques
ISA	Institut supérieur d’agronomie
ISABU	Institut des sciences agronomiques du Burundi
ISTEEBU	Institut de statistiques et d’études économiques du Burundi
ITAB	Institut technique agricole du Burundi
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique
OCIBU	Office des cafés du Burundi
OHP	Office de l’huile de palme
ONATOUR	Office national des tourbes
ONG	Organisation non gouvernementale
OP	Organisation paysanne

OTB	Office du thé de Burundi
PCAC	Programme commun d’appui aux communautés
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine
PIB	Produit intérieur brut
PIN	Programme indicatif national
PNIMT	Programme national d’investissement à moyen terme
PNSA	Programme national de sécurité alimentaire durable
PPL	Programme de planification locale et de renforcement des capacités des communautés
PPTÉ	Pays pauvre très endetté
PREBU	Projet de réhabilitation du Burundi
PRSA	Programme régional de sécurité alimentaire
PSSA	Programme spécial de sécurité alimentaire
PSU	Programme social d’urgence
SIVCA	Société industrielle de valorisation du café
SODECO	Société de démarchage et de conditionnement du café
SOGESTAL	Société de gestion des stations de lavage
SOSUMO	Société sucrière du Mosso
SRDI	Société régionale de développement de l’Imbo
UCODE	Union pour la coopération et le développement



### *Préambule*

*Afin de renverser la tendance au déclin du secteur agricole sur le continent, les ministres africains ont adopté, à la XXIIe Conférence Régionale pour l'Afrique, le 8 février 2002 au Caire, une résolution sur les étapes clés à considérer dans le domaine agricole dans le cadre du **Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)**. Afin de mettre en œuvre cette résolution, ils ont approuvé, le 9 juin 2002, le **Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA)**. **La Déclaration sur l'agriculture et la sécurité alimentaire en Afrique**, ratifiée par l'Assemblée des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine réunis à Maputo les 10 et 11 juillet 2003, a apporté un soutien politique fort au PDDAA. A cette occasion, les Chefs d'Etat et de gouvernement se sont engagés à adopter des politiques déterminées en faveur de l'agriculture et du développement rural et à consacrer, dans les cinq années à venir, au moins 10% de leur budget.*

*Le PDDAA définit un cadre général présentant les principaux axes d'intervention prioritaires pour restaurer la croissance agricole, le développement rural et la sécurité alimentaire en Afrique. Par essence, il a pour objectif de mettre en œuvre les recommandations des conférences internationales récentes sur la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et l'utilisation durable des ressources naturelles. Le programme repose sur **cinq piliers**, à savoir:*

- 1. Extension des superficies bénéficiant d'une gestion durable des sols et de systèmes fiables de maîtrise de l'eau.*
- 2. Amélioration des infrastructures rurales et des capacités de commercialisation, pour un meilleur accès au marché.*
- 3. Augmentation de l'offre alimentaire et réduction de la faim.*
- 4. Recherche agricole, vulgarisation et adoption de technologies permettant une croissance durable de la production.*
- 5. Développement durable de l'élevage, des pêches et des forêts.<sup>1</sup>*

*Par ailleurs, à l'invitation de la FAO, des représentants de ministres africains de l'agriculture des pays membres du Comité de mise en œuvre du NEPAD et d'autres organismes (BAD, PAM, FIDA, BM, etc.) se sont réunis le 17 septembre 2003 à Rome pour: a) discuter de la mise en œuvre du PDDAA notamment de l'approche à suivre pour analyser et actualiser les stratégies nationales de sécurité alimentaire et de développement agricole à long terme; b) préparer des programmes nationaux d'investissements à moyen terme; c) formuler des projets bancables. Et plus spécifiquement de:*

- l'approche à suivre pour analyser et actualiser les **stratégies nationales de sécurité alimentaire et de développement agricole à long terme**;*
- la préparation des **Programmes nationaux d'investissement à moyen terme (PNIMT)**;*
- la formulation de **profils de projets d'investissement bancables (PPIB)**.*

*Pour rester conforme à l'esprit du PDDAA/NEPAD et soucieux de renforcer les actions de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, le gouvernement burundais a adressé une requête à la FAO pour le financement d'un appui à l'élaboration d'un PNIMT et d'un portefeuille de PPIB,<sup>2</sup> visant à:*

<sup>1</sup> Le 5<sup>e</sup> pilier ne faisait pas initialement partie du PDDAA, mais y a été ajouté pour prendre en compte l'importance de ces sous-secteurs.

<sup>2</sup> Dans le cadre et pour les fins de la présente initiative, un « *profil de projet bancable* » est défini comme un aperçu de projet ou programme d'investissement rédigé d'après un format standard et visant à présenter les informations permettant sa prise en compte par des institutions financières internationales et bailleurs de fonds potentiellement intéressés ainsi que par le secteur privé, tel qu'envisagé dans la Déclaration de Maputo. Ce document devrait permettre aux partenaires d'exprimer leur intérêt de principe pour le projet proposé et le niveau approximatif de leur engagement à en financer le développement. Des analyses détaillées de faisabilité et procédures subséquentes seraient conduites ultérieurement, conformément aux règles et procédures des partenaires financiers concernés,

- créer un environnement favorable à une meilleure compétitivité du secteur agricole et rural;
- atteindre les objectifs quantitatifs fixés et mobiliser les ressources nécessaires pour réaliser les investissements correspondants, dans le secteur agricole;
- allouer des ressources à hauteur de 10% du budget national au secteur agricole, conformément aux engagements de la Déclaration de Maputo; et
- créer un cadre de référence pour le financement bilatéral et multilatéral coordonné du secteur.

Le présent PNIMT s'appuie largement sur les documents stratégiques existants (en particulier ceux de la **Politique nationale de sécurité alimentaire durable** (adoptée en novembre 2003), et du **Cadre stratégique intérimaire de croissance économique et de lutte contre la pauvreté** (présenté par le gouvernement aux partenaires au développement lors d'une Consultation thématique en avril 2003). Il se propose de contribuer à la mise en œuvre des deux documents de politique et de stratégie mentionnés ci-dessus. Il a été préparé sous la supervision générale du Coordonnateur national/Point focal du NEPAD, avec l'appui d'un consultant international et de consultants nationaux<sup>3</sup>. L'équipe a été appuyée par un fonctionnaire du Centre d'investissement de la FAO<sup>4</sup>. La Représentation de la FAO a, pour sa part, apporté un appui administratif déterminant.

Ce document a été préparé selon une approche participative qui a impliqué les principaux services de l'Etat concernés, les bailleurs de fonds, les organisations professionnelles agricoles, le secteur privé et la société civile. Un **Atelier national de validation**<sup>5</sup> réunissant les principales parties prenantes, s'est ensuite tenu à Bujumbura les 29 et 30 juin 2004. Cet atelier a constitué une étape clé dans la finalisation du PNIMT. En effet, il a donné lieu à la présentation d'une version provisoire du présent document, qui a été discuté et validé, ainsi qu'à des idées de projets d'investissement bancables qui ont été priorisées sur la base de critères préalablement agréés. Le présent document tient compte des suggestions et recommandations d'une réunion préliminaire du gouvernement et des partenaires au développement avec l'appui technique de l'équipe des consultants, ainsi que de l'atelier national. Parmi les idées de projets qui ont été retenues durant l'atelier, quatre ont finalement été précisées, améliorées et rédigées par la suite sous forme de profils de projet d'investissement bancables qui sont présentés dans des documents spécifiques, à savoir: (i) Projet de relance de la vulgarisation agricole; (ii) Projet de restauration de la fertilité des sols, d'intégration agro-sylvo-zootechnique et de gestion durable des ressources naturelles; (iii) Aménagement des terres et intensification des cultures dans les marais et la plaine de l'Imbo; (iv) Promotion des technologies agricoles et agroalimentaires. Les autres idées de projets, notamment celles portant sur la recherche agronomique, zootechnique et sylvicole ainsi que sur les nouvelles filières agricoles doivent faire l'objet d'investigations supplémentaires pour confirmer leur viabilité.

Après avoir présenté le secteur agricole dans le contexte de l'économie nationale, de la situation alimentaire et de la pauvreté dans le pays, le document aborde successivement les principales stratégies du gouvernement et des partenaires au développement, les leçons des expériences antérieures ainsi que les principales contraintes et opportunités pour le développement du secteur. Sur la base de cette analyse, et en tenant compte des stratégies nationales existantes ainsi que des piliers du PDDAA, le document identifie les lignes directrices du programme d'investissement. Il présente ensuite une évaluation sommaire des besoins en financement additionnels nécessaires pour atteindre les 10% du budget national alloués au secteur dans les cinq ans à venir. Enfin, le document propose un cadre général pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PNIMT.

---

afin de parvenir à une proposition de projet ou programme d'investissement du niveau de l'étude de faisabilité proprement dite.

<sup>3</sup> M. Drissa Napon, consultant international, agroéconomiste, et les consultants nationaux: Madame Chantal Nduwimana, économiste; M. Stanislas Niyonzima, agroéconomiste; M. Vénuste Gikota, spécialiste en transformation agroalimentaire et M. Agapit Kabwa, ingénieur du génie rural.

<sup>4</sup> M. Mahamadou Maïga, économiste.

<sup>5</sup> Le résumé du compte-rendu de l'atelier est présenté en Annexe 7.

## I. INTRODUCTION

### A. Contexte macroéconomique

I.1. D'une superficie de 27 834 km<sup>2</sup>, le Burundi est un des pays enclavés de la région des Grands Lacs en Afrique centrale. Les projections en hypothèse basse fondées sur le dernier recensement qui remonte à 1990, indiquent une population estimée à 7,20 millions d'habitants en 2002. La densité moyenne, en prenant en compte les terres émergées serait ainsi de 285 hab./km<sup>2</sup> avec des pointes de 400–500 hab./km<sup>2</sup> dans les régions densément peuplées (Buyenzi, Kirimiro, Mimirwa centre). Les lacs et cours d'eau occupent une surface de 2 568 km<sup>2</sup>. Les forêts naturelles et artificielles d'importance capitale dans le maintien des équilibres écologiques et hydrologiques couvrent à peu près 200 000 ha. Les terres arables sous cultures permanentes occupent 43% du territoire. Le relief accidenté du pays lui confère un climat tropical d'altitude, chaud et humide sur les basses altitudes et, humide et tempéré sur les montagnes. L'activité agricole est marquée par deux saisons de pluies autorisant trois campagnes culturales, une première de février à mai qui fournit 60% des précipitations et la seconde qui va de septembre à décembre apporte 40% des hauteurs d'eau cumulées. Celles-ci varient de 800 mm dans le nord, où une sécheresse s'est manifestée ces dernières années, à 2 000 mm dans le centre et le sud.

I.2. La crise socio-politique qui a éclaté dans le pays en octobre 1993 et la persistance des conflits armés dans la sous-région, ont affecté considérablement les différents indicateurs macro-économiques, et entraîné une réduction drastique de l'activité économique, une détérioration des conditions de vie des populations, notamment sur le plan de la sécurité, de l'habitat et de l'hygiène, de l'alimentation, de l'éducation et de la santé.

I.3. Marquée par cette longue période de crise, l'économie connaît une croissance réduite et parfois négative, des déséquilibres persistants de la balance commerciale et des finances publiques, un lourd endettement et une accumulation des arriérés de paiement. Selon les données disponibles dans le Cadre Stratégique intérimaire de relance économique et de lutte contre la pauvreté, le PIB a subi une chute cumulée de près de 23% de 1993 à 1996. Le taux de croissance réel est passé de 2,7% en 1992 à -1% en 2003.

I.4. La crise a également induit d'autres effets négatifs, notamment la destruction des infrastructures économiques et sociales, des unités de production, la chute des investissements (le taux d'investissement a baissé de 18% en 1992 à 9% en 2002) et des flux financiers extérieurs. Elle s'est aussi traduite par un recul de la production intérieure et un déséquilibre des comptes de l'Etat; les exportations ont fluctué à la baisse pour passer de 94,8 millions de \$EU en 1992 à 33,6 millions en 2002 (ceci dû en partie à la poursuite de la chute des cours du café sur le marché mondial). Le service de la dette extérieure par rapport aux exportations est estimé à 157,2%, les arriérés représentaient 168,5 millions de \$EU fin septembre 2003. Le franc burundais (FBu) a subi une dépréciation de plus de 500% entre 1992 et 2003 (son taux de change par rapport au dollar EU est passé de 208,3 FBu/\$EU en 1992 à 1 110 FBu/\$EU en 2003). Outre la chute drastique du PIB, le revenu réel par habitant qui était estimé à 210 \$EU en 1993 n'était plus que de 110 \$EU en 2001. La population pauvre est passée de 35,1% en 1992 à 60% en 2001 en milieu rural tandis qu'à Bujumbura, la capitale, ce taux est passé de 32,4% à 66,6% sur la même période. De même, la qualité et l'accès aux services sociaux de base se sont dégradés.

I.5. L'assistance internationale a été gelée pour la plupart, ceci exerçant des effets négatifs sur l'économie. Les transferts de l'aide au développement ont continuellement baissé, passant de 300 millions de \$EU en 1991/1992 à 128 millions de \$EU pour la période 1997/2000, avec une prédominance de l'aide humanitaire, représentant près de 70% de l'ensemble de la contribution extérieure.

## B. Le secteur agricole, agro-industriel et rural

I.6. Le secteur agricole représente l’activité dominante de l’économie nationale, essentiellement orientée vers une production de subsistance. Selon les données du cadrage macroéconomique, élaboré par le Ministère de la planification du développement et de la reconstruction, l’agriculture occupe plus de 90% de la population active, contribue pour 51% du PIB, procure au pays plus de 80% des recettes d’exportation et fournit 95% des apports alimentaires. Les cultures vivrières qui contribuent pour 80% du PIB agricole sont largement autoconsommées pendant que les cultures de rente (café, thé et coton) contribuent pour 7% du PIB, de même que l’élevage. La contribution de la production forestière est d’environ 6%, tandis que le sous-secteur de la pêche, qui est en constante régression, ne fournit plus qu’une contribution marginale.

I.7. Malgré des performances enregistrées dans le secteur agricole, ses taux de croissance ont été inférieurs à ceux de la population. La faible croissance du secteur agricole est davantage liée à des causes externes telles que la variation erratique des cours mondiaux du café et du thé et les aléas climatiques. Le secteur de l’élevage a été particulièrement touché pendant la crise avec des pertes en gros de bétail estimées, à travers les rapports de la FAO, à plus de 32% entre 1993 et 2002.

I.8. *Les principales productions agricoles* sont essentiellement des cultures vivrières (90% des superficies emblavées et 46% du PIB), des produits halieutiques, oléagineux et des cultures de rente (7% du PIB et 98% des exportations).

I.9. *Les productions vivrières.* Les conditions climatiques qui prévalent dans le pays favorisent une gamme variée de productions vivrières dont les plus importantes en volume sont: (i) la banane, (ii) les racines et tubercules (patate douce, pomme de terre, manioc); (iii) les légumineuses (haricot); (iv) les céréales (sorgho, riz); (v) les légumes et fruits. Les cultures oléagineuses constituées essentiellement: de l’arachide, du palmier à huile et de coton produisent environ 19 000 tonnes d’huile par an.

I.10. *Les productions forestières.* Les conditions écologiques favorables ont doté le pays de ressources forestières diversifiées, mais elles sont aujourd’hui dans un état de dégradation avancée sous les effets anthropiques induits par la nécessité de satisfaire les besoins économiques d’une population en forte croissance. La contribution des ressources forestières à l’économie nationale demeure toutefois faible: 2% du PIB, et quelque 7 000 emplois.

I.11. *Les productions agricoles de rente et d’exportation* (café, thé, coton, palmier à huile, canne à sucre, tabac, riz, quinquina) sont organisées en filières agro-industrielles. Elles constituent les principaux produits d’exportation du pays et des sources de devises. Elles bénéficient à ce titre d’un traitement privilégié pour les allocations des ressources financières au développement agricole. Leur poids dans la formation du PIB (7%) et leur contribution aux recettes en devises (80%) leur confèrent un rôle stratégique dans la politique économique nationale. Le café occupe la position dominante avec près de 70% des recettes en devises, suivi du thé (10–15%). Les cultures de coton, palmier à huile, canne à sucre et riz assurent d’abord la couverture de la demande nationale et l’exportation ne concerne que les excédents.

I.12. *L’élevage.* Dans le contexte actuel, l’élevage évolue vers la reconstitution du cheptel après la période de réduction des effectifs (abattages, vols, exportations). Les estimations des pertes en 2002 par comparaison à la moyenne 1989–1991 se chiffrent à 46% pour les caprins, 32% pour les bovins et 30% pour les porcins (données tirées des rapports d’évaluation des récoltes produits par le MINAGRI en collaboration avec la FAO, PAM et UNICEF). La moyenne des productions en viande sur la période 1990–2001 est de 26 700 tonnes par an dans la composition de 40% de viande bovine, 23% de

volailles, 18% de viande de petits ruminants, 18% de viande porcine, 1% de viande provenant des élevages de lapins. La production laitière, sur la même période, était de 37 600 tonnes par an dont 74% provenant des élevages bovins, 23% des élevages caprins et 3% des ovins. La production d’œufs est estimée à 4 600 tonnes par an. L’apiculture fournit en moyenne annuelle 300 tonnes de miel.

I.13. **Les productions halieutiques.** Une pluviométrie élevée (800–2 000 mm), un réseau hydrographique dense et un relief accidenté concourent à doter le pays de ressources hydriques abondantes dans les bassins versants des plus grands fleuves du continent (Congo et Nil) et à favoriser la pisciculture. Il est admis que le potentiel des ressources halieutiques est méconnu. La moyenne des captures par an sur la période 1990–2001 est de 16 400 tonnes de poissons dont près de 99% proviennent de la pêche dans le Lac Tanganyika. Le maximum de captures se situe en 1992 à 24 000 tonnes.

I.14. **L’utilisation des terres.** Sur les 2 568 000 ha de terres disponibles, environ 800 000 ha sont affectés aux exploitations familiales paysannes, 6 938<sup>6</sup> ha sont occupés par les blocs de cultures industrielles (café, thé, canne à sucre et coton), 200 000 ha sont couverts par les formations forestières naturelles et artificielles et 126 000 par des marais à hydromorphie et salinité souvent élevées. Il reste une importante réserve de terres utilisables pour l’agriculture estimée à 400 000 ha dont environ 141 266 ha ont déjà été identifiés comme libres et habitables dans un inventaire sur les terres domaniales au Burundi entrepris en mars–octobre 2001 conjointement par les ministères respectivement de l’environnement et de l’aménagement du territoire; de la réinsertion et de la réinstallation des déplacés et des rapatriés; et de l’intérieur et de la sécurité publique, avec l’appui du Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

I.15. Les exploitations agricoles qui sont au nombre d’environ un million, disposent en moyenne de 80 ares où il est pratiqué une polyculture associée, dominée par les cultures vivrières, intégrant plus ou moins l’élevage et les boisements. Dans les régions densément peuplées (Buyenzi, Kirimiro, Mumirwa centre), la taille moyenne des exploitations avoisinerait 0,5 ha. Des exploitations plus grandes (2 à 5 ha) se rencontrent dans les plaines des régions de l’Imbo et du Moso où les densités de la population sont plus faibles.

I.16. Du fait de la faible mobilité de la population rurale et du droit de succession qui oblige à morceler des terres déjà réduites, le relief accidenté et le décapage régulier des couches arables qui entraînent une dégradation de la fertilité des sols et une baisse des rendements, tandis que les glissements de terrain et la création de ravines, les superficies cultivées se réduisent continuellement. Un phénomène particulièrement préoccupant est aussi l’acidité des terres (pH parfois supérieur à 3,5). Les estimations courantes indiquent que 40% des terres agricoles en sont affectées et nécessitent un traitement par des amendements calcaires à fortes doses pour rétablir les capacités productives. Les producteurs ne disposent pas de ressources nécessaires pour effectuer de tels travaux. Les pertes de terres arables sont estimées à 6% sur la période 1985/1999.

I.17. Bien qu’un droit foncier existe, il ne peut être appliqué dans le contexte actuel. Il en résulte un accès difficile aux terres utilisables pour l’agriculture et une forte précarité qui n’incite pas à leur aménagement (drainage ou irrigation, protection anti-érosive). Bien que le potentiel pour l’irrigation soit estimé à 185 000 ha, l’utilisation n’en concerne que 75 000 ha dont 15 000 ha en périmètres aménagés.

---

<sup>6</sup> Source: Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage; Politique Nationale de Sécurité Alimentaire durable, mai 2003.

I.18. **Les systèmes d’exploitation.** Les exploitations agricoles sont de type familial et la majorité d’entre elles pratiquent des cultures associées à deux, trois ou plus sur la parcelle: haricot/bananier; haricot/bananier/colocase; haricot/manioc/bananier; haricot/patate douce/manioc, etc. A cette association de cultures sur la même parcelle, se greffe la présence de plusieurs variétés d’une même culture. La culture pure est rare, à peine 10% des parcelles; elle est généralement recommandée dans le processus de modernisation agricole. Cependant, la logique paysanne de valorisation maximale des petites surfaces disponibles domine le concept de productivité moderne des facteurs.

I.19. L’opportunité qu’offrent trois saisons de production agricole dans l’année permet au petit producteur, par le truchement de l’intensité culturale, de mettre en valeur une superficie démultipliée par 1,5 à 2 de la taille de son exploitation. Néanmoins, sans apport de matières organiques et sans restitution des éléments minéraux, la fertilité des terres se dégrade, les productions baissent et la petite exploitation n’assure même plus les besoins alimentaires de la famille. La capacité d’ajustement des producteurs ruraux à la contrainte du facteur « terres disponibles » se heurte à des limites scientifiques objectives devant permettre l’évolution des systèmes de production. De ce fait, la productivité agricole s’effrite dans les systèmes actuels de production et la disparition des petites exploitations de moins de 50 ares semble inéluctable à moyen terme.

### **C. Institutions et services d’appui**

#### **(i) Contexte institutionnel**

I.20. Après bien des efforts, les protagonistes de la crise déclenchée en 1993, sont parvenus, en août 2000, à signer à Arusha (Tanzanie), un accord portant sur une période de transition de 36 mois pendant laquelle la gestion du pouvoir est partagée au sein des institutions, vers l’issue de laquelle, des élections libres et démocratiques seront organisées. Dans le cadre de cet accord, un point particulier portant sur la reconstruction et le développement économique et social du Burundi a été traité sous le Protocole IV. Ce protocole a institué, en vue d’assurer une reprise des activités sur une base durable parce qu’équitable, une Commission nationale de la réinsertion des sinistrés (CNRS). Au sein de cette Commission, une sous-commission traite de l’épineux problème de l’attribution des terres. Le principe consensuel directeur retenu dans le protocole IV est que tout burundais a droit à la récupération de ses biens, y compris la terre.

I.21. Des actions persévérantes, encouragées au plan sous-régional et international, ont été entreprises pour mettre en place les institutions de transition, gouvernement, Assemblée nationale et Sénat, devant conduire le processus de paix et de réconciliation et jeter les bases d’une relance économique et de la reconstruction du pays. Plus récemment, en début décembre 2003, un nouveau succès a été enregistré avec la signature d’un accord de cessez-le-feu avec un des derniers groupes non-signataires de l’accord d’août 2000, le CNDD/FDD de Pierre Nkurunziza.

I.22. L’évolution progressive vers la paix et la réconciliation entre les burundais ouvre des perspectives pour une relance de l’économie et une amélioration des conditions de vie de la population. Les programmes prévus au titre du PDDAA y contribueraient.

#### **(ii) Principaux acteurs du secteur agricole**

I.23. **L’Etat**, à travers les Ministères de l’agriculture et de l’élevage; de l’environnement, de l’aménagement du territoire et du tourisme; du développement communal; de l’éducation nationale (recherche) et leurs différents services techniques, élabore et assure le suivi de l’exécution de la politique de développement agricole.

I.24. En 1992, une réforme importante des services agricoles a été lancée avec, entre autres, le renforcement de la *Direction générale de la vulgarisation agricole (DGVA)* et l’unification, au niveau des provinces, de la vulgarisation avec la création des Directions provinciales de l’agriculture et de l’élevage (DPAE). Ainsi, l’approvisionnement en intrants, l’appui et le conseil en production végétale et animale y compris piscicole, en aménagement et équipement rural, sont exercés au sein d’une seule entité ayant des démembrements au niveau des communes, zones et collines de recensement. Cependant, la diminution des ressources budgétaires, a constitué un handicap au fonctionnement de ces structures. Cette situation est légèrement tempérée dans les Provinces d’intervention du programme financé par le FIDA ainsi que dans celles où les ONG impliquées dans des activités de production agricole ont collaboré avec les DPAE en apportant des ressources et en utilisant les compétences disponibles.

I.25. Pendant longtemps, la recherche agronomique et zootechnique à l’*Institut des sciences agronomiques du Burundi (ISABU)* avait été financée presque entièrement par la coopération belge. Avec l’arrêt des programmes de coopération dans les années 1990, l’ISABU a été fortement affaibli tant du point de vue des effectifs de chercheurs que des ressources financières. Actuellement, avec un budget de moins de 10% de celui d’avant la crise dont les trois quarts sont des salaires, l’institution n’arrive plus à gérer le maintien du potentiel. Les autres organismes qui étaient actifs dans la recherche, notamment la Faculté agronomique (FACAGRO) de l’Université nationale du Burundi et l’Institut de recherche agronomique et zootechnique (IRAZ) de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), rencontrent les mêmes difficultés de financement.

I.26. *Les services forestiers*, compte tenu de leur spécificité, ont conservé un dispositif distinct avec six inspections régionales couvrant chacune plusieurs provinces. Le manque de personnel et de moyens matériels et financiers fait qu’ils n’arrivent pas à effectuer les tâches opérationnelles qui leur incombent, notamment la protection de la forêt, le contrôle de l’exploitation forestière, l’appui aux boisements publics et privés, l’organisation et la sensibilisation des populations en vue d’une meilleure gestion des ressources naturelles.

I.27. *L’Institut national de l’environnement et de conservation de la nature (INECN)* qui a été créé en 1980 par le décret-loi num. 1/6 du 3 mars 1980 portant création des parcs nationaux et réserves naturelles et a été mandaté pour gérer ce patrimoine et procéder à la diversification de la faune et de la flore et assurer le meilleur rendement touristique.

I.28. L’ensemble de ces structures publiques fait face à une pénurie de cadres dans de nombreux domaines de qualification, notamment dans les spécialités suivantes: médecine vétérinaire, foresterie, génie rural, statistiques, informatique, économie agricole, pédologie, chimie du sol, etc.

I.29. *Les ONG* (World Vision, CARE Burundi, ACF, AFRICARE, CISV, COPED, Terre sans frontière, Agro-action allemande, OXFAM Grande Bretagne, etc.) et autres entités du secteur privé et associatif jouent un rôle important dans le dispositif institutionnel de prestation de services et d’appui au secteur agricole à travers notamment la diffusion de technologies améliorées, l’appui-conseil, la recherche de financement, l’organisation des filières agricoles et assurent parfois le rôle de courroie de transmission entre le pouvoir public et les producteurs. Les institutions de financement (banques locales, institutions de micro-finance, etc.) accompagnent le secteur privé dans ses relations d’affaires avec le secteur agricole.

I.30. *La Chambre de commerce, d’industrie et d’agriculture* intervient dans l’organisation des industriels concernés par les productions agricoles d’exportation (thé, café).

I.31. *Les Organisations paysannes* (OP) de producteurs, les coopératives (Union des coopératives de développement, les organisations faïtières de femmes, hommes), les organisations de micro–finance assurent la coordination des activités et la défense des intérêts des producteurs agricoles.

I.32. *Les partenaires au développement* intervenant dans le développement du secteur agricole pourraient aussi être considérés comme des acteurs institutionnels. Il s’agit notamment de la BAD, de la Banque mondiale, du FIDA, de l’Union européenne, de la Coopération française, de la Coopération belge, de l’Allemagne, de la Coopération italienne, des Pays–Bas, de l’Autriche, etc.

#### **D. Cadre stratégique de relance de la croissance économique et de lutte contre la pauvreté**

##### **(i) Objectifs et stratégies de développement du gouvernement**

I.33. La politique économique du Burundi dans les années précédant la crise, s’inscrivait dans le cadre des programmes de redressement économique et financier et des ajustements structurels. Bien que la croissance économique ait été soutenue, 3,8% en moyenne sur la période 1986/92, les résultats ont été globalement insuffisants pour induire une croissance durable. Ces réformes de politiques économiques n’ont pas pu être poursuivies en raison, d’une part, de l’effort de guerre et de ses conséquences sur les finances publiques et, d’autre part, de l’arrêt ou de la suspension des coopérations bilatérales et multilatérales. Pour faire face à cette situation, le gouvernement a entrepris des réformes macro–économiques et structurelles avec les institutions financières (Banque mondiale et FMI), portant sur une gestion plus appropriée des finances publiques, un assouplissement du contrôle devant déboucher à terme sur une libéralisation des changes, le relèvement du taux de refinancement de la BRB, la restauration de l’équilibre financier de la filière café, une bonne gouvernance économique à travers le renforcement du contrôle budgétaire, la lutte contre la fraude et la corruption.

I.34. Lors d’une Consultation thématique tenue avec les partenaires au développement en avril 2002, le gouvernement a présenté un *Cadre stratégique intérimaire de croissance économique et de lutte contre la pauvreté (CSLP)* qui a été préparé avec l’appui de la Banque mondiale sur la base d’une approche participative et dont les priorités et les axes stratégiques sont les suivants:

- le Burundi a souscrit à la nouvelle approche de réduction de la pauvreté telle qu’adoptée par la Banque mondiale et le FMI et apprécie le lien entre la stratégie de lutte contre la pauvreté et la politique de réduction de la dette au titre de l’Initiative des pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée. Ainsi, le gouvernement voudrait bénéficier de l’Initiative renforcée de l’allègement de sa dette au titre du PPTE, de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) du FMI et du Crédit d’appui à la stratégie de réduction de la pauvreté de la Banque mondiale;
- le CSLP a adopté une vision de développement à long terme avec des objectifs volontaristes de réduction de la pauvreté qui s’inspirent de ceux fixés par le Comité d’aide au développement de l’OCDE ainsi que de ceux du Sommet du millénaire des Nations Unies dont les composantes principales sont: la réalisation d’une croissance économique annuelle de 5% à 7% dans la période de 2002 à 2010; la réhabilitation et la reconstruction économiques; la réduction du seuil de la pauvreté à 25% en 2010 et à 15% en 2015; la réalisation de la scolarisation universelle d’ici à 2015; la réduction des disparités entre genres et entre régions du pays; et l’amélioration des infrastructures socio–économiques et des conditions de vie des populations.
- Les six principaux axes stratégiques du CSLP sont:



- rétablir et renforcer la qualité des services sociaux essentiels que sont la santé et l’éducation;
- stabiliser le cadre macro-économique et promouvoir une croissance économique accélérée de qualité, favorable à la réduction de la pauvreté;
- réinstaller et réinsérer les sinistrés du conflit et des groupes vulnérables dans l’économie;
- renforcer la lutte contre le VIH/SIDA/IST;
- promouvoir le rôle de la femme dans le développement;
- promouvoir la paix, la sécurité et la bonne gouvernance.

I.35. Par ailleurs, le gouvernement a soumis à une Table ronde des partenaires au développement en novembre 2002 à Genève, un *Programme social d’urgence (PSU)* issu du *Cadre stratégique intérimaire de croissance économique et de lutte contre la pauvreté (CSLP)*. Les partenaires au développement y ont annoncé des contributions financières de l’ordre de 981 millions de \$EU pour les trois prochaines années (2003–2005). Le cadre macro-économique établi dans ce PSU prévoit, pour la période intérimaire 2003–2005, d’atteindre un taux de croissance moyen annuel de 6%, de limiter l’inflation à 5% en 2005, de dégager un excédent du solde primaire d’environ 3,5% du PIB et de maintenir les réserves de devises à un niveau supérieur à trois mois d’importation des biens et services non facteurs. La réalisation de ces objectifs impliquerait une augmentation du taux d’investissement de 16,8% en 2005 sans pour autant grever le déficit courant de la balance des paiements.

I.36. En mars 1999, le Ministère de l’agriculture et de l’élevage a adopté une *Politique sectorielle de relance et de développement durable*, qui se fixe, dans le court terme, de rendre plus dynamique le secteur agricole et, dans le moyen et long termes, de jeter les bases d’un développement agricole durable fondé sur la transformation de l’agriculture de subsistance actuelle en une agriculture intégrée au marché avec des objectifs à moyen et long termes (2005/2015), de croissance moyenne annuelle de 8,1%. Le résultat final escompté est une augmentation de la production alimentaire, le dégagement d’un surplus commercialisable et l’accroissement de la monétarisation du monde rural.

I.37. Faisant suite à cette politique sectorielle et dans l’optique d’assurer à toute la population une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable, le gouvernement a par ailleurs adopté en novembre 2003 pour une *Politique nationale de sécurité alimentaire durable (PNSAD)* qui constitue le cadre politique et économique national de référence et d’intervention dans l’ensemble du secteur agricole au sens large. Elle a été adoptée dans un contexte national favorable de recherche de la paix et de réconciliation nationale. La volonté politique de la mettre en œuvre nécessite cependant de:

- réinstaller les sinistrés et réinsérer économiquement les démobilisés des forces combattantes d’ici à 2006 et remettre au travail plus d’un cinquième de la population sinistrée par la crise; et
- réhabiliter les outils de production et les infrastructures pour une relance rapide de la croissance économique et du développement agricole et pour la réduction de la pauvreté, à l’horizon 2015.

I.38. Avec l’appui du PNUD, le gouvernement est en train de préparer un *Programme du millénaire des NU pour le Burundi* avec l’objectif de sensibiliser et d’impliquer les différents acteurs dans le développement humain et la lutte contre la pauvreté à l’horizon 2015, sur la base des priorités suivantes: (i) réconciliation nationale et bonne gouvernance; (ii) réinstallation et réintégration des sinistrés et des ex-combattants; (iii) réformes socio-économiques pour la stabilisation et *la relance de l’économie et la réduction de l’extrême pauvreté et de la faim*; (iv) valorisation des ressources

humaines (dont l’éducation primaire pour tous; la santé maternelle et infantile et la réduction de la mortalité des enfants de moins de 5 ans), et lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies; et (v) promotion de l’égalité des sexes et de l’autonomisation des femmes.

I.39. *Éléments de stratégies pour la sécurité alimentaire horizon 2015.* C’est un document qui passe en révision les versions provisoires de stratégie pour la sécurité alimentaire et le développement agricole horizon 2010, la Politique nationale de sécurité alimentaire durable et en assure la cohérence avec les objectifs les plus récents établis dans les plans de développement et dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, dans les piliers du PDDAA/NEPAD. Il s’appuie sur différentes initiatives qui ont été entreprises au niveau mondial, au niveau continental et au niveau national.

I.40. Les stratégies proposées portent essentiellement sur:

- Pour le secteur agricole:
  - intensifier les cultures vivrières et les cultures d’exportation;
  - étendre et intensifier l’exploitation des marais et des plaines;
  - développer les cultures maraîchères et fruitières;
  - développer les produits d’élevage;
  - promouvoir la pêche et la pisciculture;
  - améliorer l’encadrement et l’organisation paysanne;
  - développement de la technologie agro-alimentaire;
  - organiser la transformation et la commercialisation des produits agricoles.
- Mesures d’accompagnement:
  - développement d’une recherche axée sur le producteur;
  - amélioration du cadre juridique et du droit foncier;
  - promouvoir l’accès au capital et aux services financiers;
  - donner plus d’importance à la femme;
  - promouvoir la technologie agro-alimentaire;
  - l’organisation du monde rural;
  - protection de l’environnement;
  - réinstallation et réinsertion socio-économique des victimes des conflits;
  - promouvoir la paix et la justice sociale.

*(ii) Stratégie d’appui des partenaires au développement*

I.41. La *Banque mondiale* accompagne le gouvernement dans son programme de sortie de crise et de transition vers le développement à travers un plan stratégique basé sur plusieurs types de projets (démobilisation et réintégration des ex-combattants; prévention et prise en charge des malades du VIH/SIDA; relance économique et appui à la bonne gouvernance; mobilisation des ressources et coordination des interventions).

I.42. Dans le secteur non agricole, les prochains programmes de la Banque seront focalisés sur la prévention du VIH/SIDA, la démobilisation, le désarmement et la réintégration des ex-combattants, le développement des capacités et des activités de développement à haute intensité de main d’œuvre. Le programme insistera également sur les réformes politiques et institutionnelles, tout en appuyant la mise en œuvre de celles qui ont été déjà adoptées, particulièrement celles en rapport avec la gestion

des affaires publiques et la bonne gouvernance. Le montant de ce programme de soutien s’élève à 187 millions de \$EU, dont 40 millions de \$EU qui seront affectés à la réhabilitation des routes. La Banque mondiale prévoit également la préparation d’une stratégie d’assistance au développement pour contribuer aux efforts du pays. Elle appuiera aussi le Burundi dans le processus de négociation des avantages accordés aux pays pauvres très endettés.

I.43. En appui sous forme de crédit, *l’Agence internationale pour le développement (IDA)*, filiale de la Banque mondiale, détient un portefeuille de cinq projets financés pour un montant total de 115,80 millions de \$EU, dont le projet de réhabilitation et de soutien à l’agriculture d’un montant de 25 millions de \$EU auxquels s’ajoutent au titre du programme d’urgence, 15 millions de \$EU destinés à l’installation des réfugiés et 5 millions de \$EU fournis par le Fonds pour l’environnement mondial (FEM) pour contribuer à l’aménagement des marais et à la protection de l’environnement. Le projet vise à promouvoir: (i) la production agricole et la productivité des sols; (ii) la diversification des sources de revenus en milieu rural; (iii) la gestion durable des terres; (iv) la promotion de services agricoles accessibles et de qualité; et (v) le renforcement des capacités institutionnelles des structures de gouvernement d’appui au secteur agricole.

I.44. *La Banque africaine de développement (BAD)* est présente au Burundi dans le financement de plusieurs projets/programmes de développement notamment dans le domaine de la sécurité alimentaire par le financement de programmes/projets d’intensification et de diversification de la production agricole, d’appui à l’élevage et à la pêche et la sauvegarde des ressources naturelles, de transfert de technologies, d’aménagement des infrastructures rurales (renforcement du réseau routier en vue d’une meilleure intégration des zones de production agricole aux marchés local et régional et appui aux activités génératrices de revenus).

I.45. En raison de la situation particulièrement difficile des ressources financières nationales, due au dysfonctionnement de l’économie depuis ces 10 dernières années, le pays n’a pu honorer ses engagements à l’égard de la BAD. Aussi, la Banque s’est-elle trouvée dans l’obligation de suspendre sa coopération. Dans un futur très proche, elle envisage de la reprendre à travers des alternatives financières à titre de subvention. Sa participation aux travaux, en début mars 2004, du Club de Paris qui a ré-échelonné la dette du pays augure d’une prochaine reprise dès que les conditions économiques se révéleraient meilleures. Les Autorités burundaises estiment que la reprise des négociations de coopération devrait pouvoir intervenir d’ici le premier semestre 2005. Au niveau régional, le Groupe de la BAD est très fortement impliqué dans le programme pêche du Lac Tanganyika dont le financement est sur le point d’être bouclé.

I.46. *Le Fonds international de développement agricole (FIDA)*. Les interventions du FIDA dans le pays datent des années 1980 à travers divers projets agro-zootechniques. Depuis janvier 2000, le FIDA finance un Programme de relance et de développement du monde rural (PRDMR) qui couvre la période 2000/2007. Les objectifs spécifiques du projet sont l’augmentation de la production agricole, notamment celle des familles et communautés rurales défavorisées et particulièrement touchées par la crise, afin qu’elles puissent recouvrer leurs capacités productives, le renforcement des capacités de planification et de gestion du monde rural, le renforcement des services d’appui et d’encadrement des producteurs ruraux, l’amélioration des conditions sanitaires et d’hygiène, la conservation et la gestion rationnelle du patrimoine foncier ainsi que l’amélioration du statut social et économique des femmes.

I.47. Le programme du FIDA est financé en partenariat avec d’autres bailleurs de fonds comme suit (cf: Programme de relance et de développement du monde rural, PRDMR – 2000/2007, FIDA): FIDA: 20 millions de \$EU; PAM: 1,16 million de \$EU; OPEP: 8,3 millions de \$EU; gouvernement: 3,52 millions de \$EU; et bénéficiaires: 2,2 millions de \$EU.

I.48. Les perspectives du FIDA au Burundi au-delà de 2007 s’inscrivent dans le cadre général de la politique nationale de développement du secteur agricole. Un programme à caractère de projet de reconstruction post-conflit est en train d’être élaboré en partenariat avec cette institution.

I.49. **Stratégie de l’Union européenne (UE).** Les engagements de l’UE au titre des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> FED qui ont débuté respectivement en 1990 et 2000 ont connu d’importants retards de réalisation en raison de la situation de crise socio-politique qui a prévalu dans le pays, notamment au cours de la période 1994/1998, avant la signature de l’Accord d’Arusha en août 2000. Les opérations prévues au titre de ces deux accords de coopération sont à présent engagées et celles prévues sur le 9<sup>e</sup> FED seront identifiées au cours de l’année 2004 et leur réalisation pourra débuter en 2005.

I.50. Au titre du 9<sup>e</sup> FED, les objectifs de la coopération de l’Union européenne s’inscrivent dans le Cadre stratégique intérimaire de croissance économique et de lutte contre la pauvreté (CSLP) adopté par le gouvernement et approuvé par les institutions de Bretton Woods en octobre 2002, et se traduisent globalement par la contribution à: (i) la réussite du processus de paix, (ii) la relance économique et la réduction de la pauvreté, notamment en milieu rural, (iii) la sécurité alimentaire durable en prenant en compte les orientations et objectifs inscrits dans le PNSAD.

I.51. La mise en œuvre de cette coopération avec le FED devrait s’étaler jusqu’en 2007, sera soutenue à partir de plusieurs instruments financiers se présentant comme suit:

- *Enveloppe A* d’un montant de 115 millions d’euro<sup>7</sup>

Développement rural.....	56,75 (49,3%)
Bonne gouvernance.....	17,25 (15%)
Appui macroéconomique .....	31,5 (27,4%)
Hors concentration/autres programmes .....	9,5 (8,3%)
- *Enveloppe B* (57 millions d’euro) destinée essentiellement à couvrir les besoins imprévus telle que l’aide d’urgence lorsque celle-ci ne peut être financée sur le budget communautaire, la contribution à des initiatives d’allègement de dettes adoptée internationalement ainsi qu’un soutien destiné à atténuer les effets néfastes de l’instabilité des recettes d’exportation.

I.52. **Les appuis des pays membres de l’Union européenne (UE).** Le volume des appuis des pays membres de l’Union européenne, programmés à moyen terme en faveur du Burundi dépasse les 100 millions d’euro. Il se présente comme suit par pays donateur:

- *Le programme de l’Allemagne* qui devrait débuter en 2003 prévoyait une intervention de 45 millions d’euro orientés essentiellement sur l’eau, la santé et la réintégration et réinsertion des populations réfugiées et/ou déplacées.
- *La coopération avec la Belgique* vise à moyen terme, la reprise des programmes de recherche agronomique abandonnés depuis le début de la crise. Il s’agira notamment de: (i) la mise en place de programmes de renforcement des capacités par la formation des chercheurs et académiciens dont nombre d’entre eux sont définitivement perdus ou se trouvent hors du pays; (ii) un appui à l’ISABU pour la production des semences de pré-base, l’élaboration d’une politique de production de semences (certification et normes de qualité), d’un cadre légal pour guider la privatisation des stations semencières; contribuer

<sup>7</sup> Source: Union européenne, document de Stratégie de coopération et Programme indicatif national 2003–2007.

à la recherche de solutions alternatives pour résoudre les problèmes de fertilité des sols et de facilités d’accès aux fertilisants; (iii) le soutien à la FACAGRO pour promouvoir notamment les programmes de cultures maraîchères, d’élevage, d’économie rurale et (iv) l’appui aux directions provinciales de l’agriculture et de l’élevage afin qu’elles accomplissent les fonctions régaliennes de l’Etat. L’appui financier à moyen terme de la coopération belge au secteur agricole est estimé à 2,5 millions d’euro par an. D’autres appuis non moins importants sont fournis sous forme d’aide alimentaire aux réfugiés, à l’éducation, la santé, les infrastructures rurales dont l’approvisionnement en eau potable et 12 millions d’euro sont affectés à ce dernier groupe d’appui. La Coopération belge intervient également avec des actions de micro-projets dans divers domaines dont l’agriculture.

- *La contribution de la Coopération italienne* estimée à 13 millions d’euro est principalement exécutée par des ONG et des organisations internationales, et concerne plusieurs secteurs dont, entre autres, l’aide alimentaire, l’appui à la production agricole et l’élevage et la réinstallation des populations déplacées.
- *La Coopération française.* Les ressources de la Coopération française évaluées à 13 millions d’euro sont affectées principalement au Programme d’ajustement structurel en appui au programme *Post-conflit* du FMI, à l’état de droit, aux besoins de base des populations, aux infrastructures, à l’éducation (enseignement de la langue française) et la lutte contre la pauvreté. Depuis la crise de 1993, la Caisse française de développement (CFD) n’est plus présente au Burundi.
- *Les autres Etats membres de l’UE* financent des actions de petites envergures localisées dans quelques provinces et orientées vers la réhabilitation et l’aide aux populations vulnérables.
- *La Coopération autrichienne* (4,5 millions d’euro) est focalisée sur les secteurs eau et assainissement. L’Autriche prévoit l’annulation de ses créances bilatérales estimées à 12 millions d’euro.

I.53. Les projets mis en œuvre par les ONG durant la période 1994–2002 répondent à des impératifs de l’urgence et de la réhabilitation en appui aux communautés de base et aux personnes vulnérables dans les situations de troubles civils. Les interventions se sont focalisées sur les thèmes communs suivants:

- *L’accroissement de la production alimentaire* englobant: (i) la fourniture des intrants, semences, engrais, produits phytosanitaires, outillage agricole, produits vétérinaires, (ii) les appuis techniques en aménagement de terres de marais, bassins versants et de lutte contre l’érosion, le conseil en conduite des cultures.
- *Le repeuplement du cheptel des petits ruminants*, les chèvres en particulier sous la forme du crédit rotatif de la chaîne de solidarité initiée par le projet PNUD/FAO du Continuum.
- *L’augmentation des revenus* des populations ciblées à travers la promotion des activités génératrices de revenus (AGR): transformation des produits agricoles, apiculture, etc.
- *L’amélioration de l’état nutritionnel* par des activités d’éducation nutritionnelle conjuguées avec celles de diversification des productions alimentaires plus riches en apports nutritifs: légumineuses, légumes.

I.54. L'ensemble de ces interventions porte sur un engagement financier de 7,6 millions de \$EU environ dans le cadre du Programme cadre d'appui aux communautés (PCAC).

I.55. **Le secteur privé.** Sa participation est très significative et se fait à travers des Associations coopératives, les OP à vocation coopérative, les organisations paysannes à vocation financière, et d'entraide paysanne, les opérateurs économiques des filières agro-alimentaires. La chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture du Burundi appuie également les promoteurs de petites unités de transformation et les aide dans la recherche de marchés.

I.56. **Le Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA) de la FAO** a été axé au Burundi sur la recherche d'un aménagement participatif intégré des marais et bas-fonds afin de rendre disponible un potentiel agricole supplémentaire en matière de capital foncier, ainsi que sur la restauration et l'amélioration de la fertilité des bassins versants, par la mise en place de dispositifs anti-érosifs fourragers et l'octroi du crédit petit bétail (ovins, caprins, porcins, volailles) fonctionnant sous forme de chaîne de solidarité communautaire. En vue du renforcement des capacités locales, des formations/démonstrations ont été organisées en faveur des communautés à la base, pour une auto-prise en charge des activités de développement.

I.57. **Le Programme régional de sécurité alimentaire de la CEEAC.** Le Burundi est membre de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) pour laquelle un Programme régional de sécurité alimentaire (PRSA) a été préparé en 2002/2003 sur financement du PCT de la FAO. Le Burundi a adhéré à ce programme en vue d'étendre les activités initiées par le PSSA au cours de la phase pilote à toutes les zones agro-écologiques du pays et d'assurer un accroissement durable et à faible coût de la production agricole et améliorer la sécurité alimentaire des populations, ce en attendant des conditions socio-politiques plus favorables à la mobilisation d'un financement pour une phase d'expansion du PSSA.

I.58. **Le Programme régional de sécurité alimentaire du COMESA.** Le Burundi est membre du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) pour lequel un PRSA a été préparé. L'appartenance au COMESA et la fin du régime dérogatoire accordé au Burundi en ce qui concerne le désarmement douanier aura une incidence certaine à moyen et long termes sur la stabilité de l'offre alimentaire. Elle est une chance et un défi. Une chance d'écoulement des excédents et donc de génération de surplus et, également un défi, celui de s'engager dans une concurrence où les plus compétitifs en termes de qualité et de coûts verront croître leur part dans le marché. Le PRSA du COMESA a été développé en vue d'appuyer les actions, au niveau national, concernant la production, l'harmonisation des politiques et l'intégration et la facilitation du commerce. L'objectif est d'améliorer la productivité et la rentabilité du secteur agricole de manière à transformer l'agriculture de subsistance en une agriculture pilotée par la demande du marché.

### *(iii) Leçons tirées de l'expérience*

I.59. Compte tenu de la crise politique des années 1990, la plupart des projets ont eu un impact insuffisant en termes d'augmentation des revenus ruraux et de contribution au développement économique du pays. Les principales causes peuvent se résumer comme suit: (i) la faible implication des bénéficiaires; (ii) l'insuffisance de coordination entre les différentes interventions bénéficiant de financements extérieurs a démontré des difficultés à piloter cette coordination et a engendré de ce fait, des gaspillages de ressources; (iii) l'inefficacité de la mise en œuvre des projets par les services techniques de l'administration publique; (iv) au niveau de la conception des projets, une faiblesse dans la mise en place d'instruments destinés à pérenniser les acquis; et (v) au niveau de la mise en œuvre proprement dite des projets, de longs retards observés dans l'entrée en vigueur, la lenteur des

processus de décaissement et l'insuffisante professionnalisation des dispositifs de suivi/évaluation, ceci réduisant la performance des interventions et engendrant une sous-utilisation des ressources mises à disposition.

I.60. Forts de cette expérience et de l'insuffisance des résultats obtenus, les partenaires au développement ont initié dès le début des années 1990 de nouvelles approches qui prennent en compte les lacunes et/ou les insuffisances observées au niveau de l'environnement général, de la conception des projets et des conditions de leur exécution. Il s'agit notamment des initiatives suivantes:

- *Cadre stratégique de croissance économique et de lutte contre la pauvreté.* Il constitue la base de la politique de développement rural d'une part et un cadre stratégique reconnu par les partenaires au développement d'autre part. Ces dispositions conceptuelles entraînent une coordination de facto que les gouvernements successifs avaient peine à imposer. Par ailleurs, la concertation entre bailleurs de fonds est devenue plus fréquente, facilitée par la bonne atmosphère de confiance qui règne entre les gouvernements et les partenaires au développement.
- *Approche programme.* Elle prend de plus en plus de place dans l'approbation des interventions, ce qui met le gouvernement au centre du processus de gestion des ressources et assure de ce fait, une meilleure cohérence des efforts de développement ainsi qu'une meilleure utilisation des ressources.
- *Approche participative.* Elle est devenue pratiquement une règle dans la conception comme dans l'exécution des projets. L'implication des usagers/bénéficiaires ne résout pas tous les problèmes, mais elle permet de mieux définir les responsabilités et de ne plus compter sur l'Etat providence. La participation dans tous ses aspects implique une nouvelle dimension des projets de développement, celle de la promotion des ressources humaines et de la formation.

I.61. Une des conséquences de ces initiatives nouvelles est l'intérêt porté aux structures paysannes et professionnelles. En effet, la plupart des projets font de la promotion des organisations paysannes un passage obligé, permettant ainsi de mettre en œuvre des démarches participatives plus efficaces et des processus d'appropriation mieux adaptés.

I.62. La contractualisation d'opérations à des organisations de statut privé (ONG, bureaux d'études locaux, consultants spécialisés, ...) remplace progressivement l'exécution en régie qu'il était très difficile de sanctionner. Là encore, une meilleure définition des responsabilités permet un suivi plus efficace et le cas échéant, des sanctions, prévues dans un cahier des charges.

I.63. La pérennisation des acquis a deux dimensions principales qui sont de plus en plus prises en compte dans les interventions: il s'agit, d'une part, du respect de l'environnement et de la gestion rationnelle des ressources naturelles, et d'autre part, de la mise en place de dispositifs d'appropriation et de transfert des acquis à des personnes ou à des structures préparées à cet effet.

I.64. Enfin des progrès, certes timides et dans des domaines très limités, ont été faits en direction des femmes qui jouent un rôle essentiel dans de nombreuses fonctions du développement rural, mais elles n'ont pas souvent la possibilité de participer aux décisions ni encore acquis le droit de posséder la terre. Il est cependant reconnu que la promotion et l'implication des femmes est aujourd'hui une donnée constante des projets de développement rural.

I.65. Si beaucoup de progrès ont été faits pour améliorer la conception et la mise en œuvre des programmes/projets de développement rural, il y a encore de nombreuses autres améliorations à apporter pour utiliser au mieux les ressources disponibles et viser un impact plus significatif sur la croissance et la réduction de la pauvreté. Il s’agira de:

- Rendre plus efficaces les règles de mise en vigueur et de décaissement, et harmoniser autant que faire se peut ces règles entre les divers bailleurs de fonds; l’approche/programme et le financement par le biais d’appuis budgétaires pourrait constituer une bonne base.
- Prendre en compte le souci de promouvoir des pôles régionaux de développement et en conséquence favoriser une véritable régionalisation des investissements.
- D’accorder plus de place à la promotion et à la professionnalisation (y compris des producteurs/productrices) des ressources humaines, véritable tendon d’Achille du développement rural en Afrique.
- Etre plus innovant en débloquent la principale contrainte au développement à moyen et long terme, celle de la trop faible productivité du travail dans le secteur. Il faudrait par exemple mettre en œuvre des projets associant réforme foncière, crédit d’équipement bonifié, promotion de la mécanisation intermédiaire et maîtrise de l’eau, y compris en faveur de la femme, c’est une des rares voies permettant de briser le cercle vicieux “étroitesse de l’exploitation/travail manuel/faible productivité/épuisement des sols...”. Mais elle nécessite beaucoup de courage politique et donc le soutien des partenaires au développement.

I.66. Le présent exercice permettrait de mettre en relation les principales idées directrices stratégiques du gouvernement et des principaux bailleurs de fonds autour des objectifs du PDDAA.

## II. CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS

### A. Contraintes générales

II.1. **Une croissance démographique élevée.** La population croît à un rythme de 3%, et évolue sur un territoire relativement réduit. Cette pression démographique s’exerce directement sur les ressources naturelles et en fait l’objet de convoitises et de luttes pour leur appropriation. Malgré les mesures de conservation prises pour ériger les forêts naturelles en parcs nationaux et les efforts importants consentis par l’Etat pour la mise en place de boisements domaniaux, leurs domaines ne sont pas épargnés par les empiètements et les concessions arbitraires à des fins agricoles. Les ressources naturelles demeurent ainsi très fragiles.

II.2. **Un marché étroit et des infrastructures économiques insuffisantes.** Le Burundi comptait en 2002, environ 600 000 habitants dans les villes soit 8% de la population totale. Avec un taux de croissance d’environ 5% par an, la population urbaine serait de 10% de la population totale en 2010. Cette population urbaine réduite ne disposant pas d’un grand pouvoir d’achat constitue un marché étrié pour l’écoulement des surplus de production agricole. L’enclavement de certaines zones de production, la dégradation des pistes rurales, la destruction des infrastructures de commercialisation, la désorganisation du fonctionnement des centres de négoce et l’absence de flux d’échanges, constituent des entraves qui n’incitent pas à une augmentation de la production.



II.3. ***Des ressources humaines insuffisantes et généralement peu qualifiées.*** Le faible niveau d’alphabétisation des adultes (38%), surtout en milieu rural, l’inadéquation des formations aux besoins du marché de travail et l’insuffisance du système d’apprentissage des métiers font que le chômage est devenu endémique et la nécessaire réinsertion du surplus de main d’œuvre agricole ne trouve pas d’exutoire dans les branches formelles et informelles des secteurs secondaires et tertiaires.

II.4. ***Un accès limité aux financements.*** Les structures de financement du monde rural se résumant en une banque et quelques institutions de microfinance ne couvrant pas l’ensemble du territoire national, les possibilités d’octroi de crédit sont très limitées. Le contexte actuel fait d’instabilité sociale et d’inflation monétaire, n’est pas non plus favorable aux opérations de microfinance.

II.5. ***Des ressources financières à réorienter.*** Le blocage des structures publiques lié à une quasi-absence de ressources financières tranche avec le dynamisme observé au niveau des ONG. Avec la crise, les ONG ont investi le secteur humanitaire. Avec la sortie de crise qui se dessine, leur intervention s’oriente progressivement vers la réhabilitation et le développement accaparant ainsi, pour le dernier cas, les activités traditionnelles des services publics de recherche, d’encadrement et d’appui, avec moins de compétences et de permanence dans l’action.

II.6. ***Une information mal maîtrisée, fragmentaire et peu fiable.*** Ceci existant dans tous les domaines d’activité rend difficile toute tentative d’analyse et de planification. Très peu de secteurs de l’économie échappent à ce phénomène qui trouve son origine dans l’absence de méthodes élaborées de recueil et de traitement de l’information. Le secteur agricole, malgré son poids dans l’économie, est le plus touché.

## **B. Contraintes spécifiques au secteur agricole**

II.7. ***Un système de production agricole peu performant.*** Il est confronté à une régression des bases productives (dégradation des terres agricoles, réduction du capital) et à une baisse tendancielle de la productivité, l’agriculture burundaise est le fait d’une multitude de petites exploitations mettant en valeur en moyenne 80 ares, comme cela a été mentionné plus haut. Ces petites exploitations combinent à la production végétale, l’élevage, la foresterie, la pisciculture, etc.

II.8. ***Une coordination insuffisante tant au plan sectoriel que multisectoriel.*** Ceci a ses conséquences sur la gestion des ressources, les lourdeurs administratives et l’efficacité et l’efficience des actions. Le caractère multisectoriel du secteur agricole fait que ses attributions sont réparties entre plusieurs ministères, agriculture et élevage, aménagement du territoire et tourisme, développement communal, commerce, santé et éducation, économie et finances, planification du développement et de la reconstruction, intérieur, etc. Entre départements ministériels et au sein de ceux-ci, des cloisonnements demeurent et les relations fonctionnelles ont du mal à s’établir sur une base durable. Il en résulte une réduction considérable de l’efficacité, des doubles emplois et des dysfonctionnements.

II.9. ***Un appui inefficace aux producteurs ruraux et aux opérateurs privés.*** La libéralisation de l’économie et son corollaire, le désengagement de l’Etat des fonctions productives implique de nouveaux rapports entre l’Etat et le secteur privé. En raison de nombreuses pesanteurs, ces relations de partenariat tardent à s’établir. L’Etat et ses démembrements ont du mal à se dessaisir de certains secteurs et activités tandis que le privé manifeste peu d’enclin à investir certains autres domaines.

II.10. ***Des structures publiques d’appui relativement bloquées.*** L’arrêt des programmes de coopération a fortement affaibli, tant du point de vue des effectifs que des ressources financières, les

structures publiques d’appui aux producteurs. Il en est de même dans les structures de la recherche (ISABU, FACAGRO, Institut de recherche agronomique et zootechnique (IRAZ) de la Communauté économique des pays des Grands Lacs.

II.11. **Difficulté d’approvisionnement en intrants.** Dans le cadre de la libéralisation de l’économie, l’approvisionnement en équipement et en intrants des exploitations agricoles devait être assuré par des privés. Les grosses commandes d’équipements et intrants des cultures de rentes étant restées entre les mains des agro-industries (COGERCO, OCIBU, OTB, SOSUMO), le reste du marché ne concerne que les cultures vivrières. Ce dernier est très peu porteur et dispersé, le secteur privé ne s’engageant que de façon ponctuelle et dans des conditions extrêmement désavantageuses aux producteurs.

II.12. **Une organisation professionnelle quasiment inexistante.** Le monde rural burundais est, sur le plan formel, relativement peu organisé. Les coopératives agricoles ont presque disparu, les associations et groupements se constituent, au gré des opportunités, sous l’instigation des projets publics et des activités des ONG. Cette faiblesse organisationnelle influe négativement sur la capacité des producteurs à s’ériger en véritables interlocuteurs des pouvoirs publics et des privés pour la défense de leurs intérêts et également à prendre en charge les fonctions abandonnées par le secteur public.

II.13. **Des enfants chefs de ménages et d’exploitations.** La crise a créé une nouvelle catégorie de vulnérables. Suite à la disparition de leurs parents, les enfants restent dans les exploitations et tentent d’y survivre avec l’encadrement de l’aîné qui lui aussi est un enfant. Sans assistance, ces enfants, que le hasard a précocement placé dans une situation de responsabilité, n’iront plus à l’école, n’auront pas le temps de se former et vont devoir toute leur vie traîner ce handicap.

II.14. **Un statut déséquilibré de la femme rurale.** Ceci existe notamment dans les activités de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles; l’appropriation de la terre; l’accès au financement et les travaux domestiques et champêtres.

### C. Opportunités

II.15. Les opportunités à valoriser sont notamment: (i) une population nombreuse et jeune acquise aux valeurs du travail et ouverte aux progrès techniques, susceptible d’être orientée par la formation et l’apprentissage vers les métiers de l’artisanat et de l’industrie (mines et carrières, bois, industries agro-alimentaires, etc.) du commerce et des services; (ii) des conditions climatiques très favorables permettant plusieurs cycles culturaux en agriculture pluviale, et une adaptation d’une large gamme d’espèces végétales et de races exotiques; (iii) un réseau hydrographique dense autorisant une irrigation totale ou partielle sur des surfaces de l’ordre de plusieurs centaines de milliers d’hectares tant sur les terres basses que celles en altitude; (iv) des terres de plaines sèches et d’altitude, de pâturages et de marais pouvant être aménagées, amendées et mises en valeur pour l’agriculture et la foresterie; (v) des marges de progrès importantes au niveau de l’intensification, de la productivité des cultures, des spéculations animales, forestières et halieutiques, de la diversification de la production, et également au niveau de la réduction des pertes après production; (vi) une intégration dans des ensembles économiques sous-régionaux et régionaux dynamiques et notamment dans le marché commun de l’Afrique orientale et australe (COMESA) et (vii) une solidarité internationale plusieurs fois manifestée au Burundi par ses partenaires au développement.

II.16. Dans les dix prochaines années et avec le retour à la paix, le pays devrait s’efforcer de relever un nombre considérable de défis pour pouvoir valoriser les opportunités mentionnées ci-

dessus. D’abord, il s’agit: (i) de restaurer la paix et la concorde, seul gage d’un développement durable; (ii) d’assurer la réinstallation des sinistrés (réinsertion économique et sociale des démobilisés des forces combattantes et remise au travail de plus d’un cinquième de la population sinistrée, déplacée, dispersée à l’intérieur ou hors des frontières du pays par la crise); (iii) la réhabilitation en urgence des outils de production et des infrastructures pour une relance rapide de la croissance, du développement et pour une réduction à l’horizon 2015 à 15% des personnes vivant sous le seuil de la pauvreté; (iv) le relèvement vers 2015, du niveau journalier des besoins alimentaires tout en assurant un meilleur accès alimentaire à tous; (v) réduire la vulnérabilité dans un contexte de contraintes physiques, économiques et sociales exacerbées; (vi) rechercher une plus grande intégration de l’agriculture au marché ce qui suppose une augmentation de la demande solvable, des flux commerciaux, des infrastructures de communication, de stockage et de commercialisation et une promotion de la transformation afin de générer plus de revenus notamment en milieu rural; et (vii) renforcer les capacités nationales, en organisant et en formant les producteurs, les opérateurs privés des marchés agricoles et en appuyant les structures publiques dans leur mission de formulation des politiques, de planification, de suivi et d’évaluation des actions de développement agricole et rural, par le soutien institutionnel, la formation des cadres avant et en cours d’emploi.

### **III. LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME D’INVESTISSEMENT**

#### **A. Priorités dans les investissements**

III.1. Pour longtemps encore et pour la majorité de la population, le potentiel de croissance de l’économie dépendra largement de l’agriculture qui dispose d’importantes réserves d’espaces agricoles, de l’eau, de ressources halieutiques mal ou sous-exploitées. Cependant, depuis l’éclatement de la crise politique de 1993, les investissements dans le secteur agricole sont demeurés très limités. Les efforts nationaux déployés dans le cadre du Programme d’investissement public (PIP) en rapport avec les options du Cadre stratégique intérimaire de croissance économique et de lutte contre la pauvreté (CSLP), d’une part, et avec celles de la Politique nationale de sécurité alimentaire durable (PNSAD), d’autre part, se proposent une consolidation des acquis et l’engagement de nouveaux investissements avec l’implication des différents partenaires au développement.

III.2. Toute stratégie en matière d’investissement vise l’utilisation la plus efficace possible des ressources disponibles en termes de développement durable. Par ailleurs, elle doit s’inscrire dans une vision à long terme de façon à éviter d’éventuels blocages. Il s’agit donc de rechercher le plus de cohérence possible entre les priorités affichées à divers niveaux en ce qui concerne le secteur du développement rural. Les priorités découleront donc du CSLP et de la PNSAD. Il faudrait aussi prendre en compte la capacité d’absorption des investissements par l’économie nationale, ce qui revêt une importance particulière dans un pays où cette dernière est de taille réduite, où les performances passées étaient relativement faibles et les ressources humaines qualifiées insuffisantes.

III.3. Compte tenu du contexte macroéconomique et sectoriel analysé dans les chapitres précédents, des contraintes existantes et des opportunités offertes à l’économie et au secteur, les priorités d’investissement pour le secteur agricole et rural issues des conclusions de l’atelier de validation du PNIMT sont les suivantes:

***Priorité 1: Recherche agro–sylvo–zootechmique, diffusion du matériel végétal et animal et des technologies correspondantes***

- Réhabilitation des centres et stations de recherche, création de nouveaux centres de recherche par zone agro–écologique, relance de la recherche variétale et production semencière, relance et diversification de la recherche zootechmique (amélioration génétique, santé et alimentation animales, amélioration et diffusion d’espèces fourragères), la relance de la recherche halieutique et sylvicole et la conservation/gestion de la biodiversité.
- Réorientation de la vulgarisation dans le sens de l’appui–conseil et de l’internalisation des principes et des méthodes participatives grâce à la mise en œuvre d’un programme de formation adapté; participation des familles rurales dans la nouvelle structuration du monde rural, dans la professionnalisation des producteurs, le renforcement des relations entre la recherche et le développement, ainsi que la pérennisation du système national de vulgarisation agricole.
- Promotion, amélioration et diffusion des technologies de conservation et de transformation domestique, artisanale et industrielle des différentes productions végétales, animales et forestières.
- Dans les 10% du budget national que le gouvernement doit consacrer au développement de l’agriculture, 30% de ces ressources devraient être alloués à la recherche agronomique.
- Appui à la requalification et à la formation de nouveaux chercheurs.

***Priorité 2: Accroissement de la production et de la productivité agricole par l’intégration agro–sylvo–zootechmique et la gestion durable des ressources naturelles***

- Gestion durable des terres agricoles et la sécurisation foncière:
  - Renforcement du dialogue national participatif
  - Mise en œuvre du code foncier
  - Amélioration de la gestion du parc national de la Kibira
  - Renforcement du volet communication et éducation environnementale.
- Relance, diversification et développement des filières agricoles d’exportation y compris la recherche de nouveaux produits (petites bananes, légumes, maracoudja, produits forestiers non ligneux, etc.) meilleure organisation des producteurs et des filières de cultures de rente (café, thé, coton, tabac, etc.).
- Développement d’un leadership paysan afin de faciliter le dialogue entre producteurs, opérateurs économiques, ONG et décideurs politique.
  - Promotion et renforcement des capacités des organisations paysannes (y compris la compréhension et la mise en œuvre des accords mondiaux sur l’agriculture, sur les aspects sanitaires et phytosanitaires du commerce international et sur la propriété intellectuelle dans le cadre de l’OMC.
  - Promotion des services de micro finances de proximité.

- Restauration de la fertilité des terres par une intégration agro–sylvo–zootechmique et une gestion rationnelle des eaux et des sols; étude des possibilités de valorisation nationale/régionale des calcaires (amendement des sols, réduction de l’acidité).
- Accroissement des surfaces cultivées et sécurisation de la production par l’irrigation et le drainage des marais, des terres des plaines sèches et d’altitude, la mise en valeur des ressources par des cultures à haut potentiel productif, la diversification et l’intensification des cultures de céréales et légumineuses, fruits et légumes, par l’emploi de semences sélectionnées, de fertilisants organiques et minéraux et de pesticides protégeant l’environnement et mise en œuvre de meilleures pratiques agronomiques.
- Amélioration de la productivité agricole, intensification de la production animale par le repeuplement du cheptel (importation contrôlée d’animaux adaptés à haute performance), appui à l’installation des centres naisseurs privés dans les différentes provinces; amélioration des conditions de gestion du troupeau (génétique, alimentation, santé et habitat) appui–conseil aux agro–éleveurs; développement des élevages périurbains et des espèces à cycle court (volaille, lapins, porc, etc.); apiculture; relance de l’insémination artificielle et facilitation de l’accès aux services et intrants d’élevage.
- Renforcement du système de coordination inter–institutionnelle (niveau national, régional et local) et de suivi–évaluation.

***Priorité 3: Renforcement de la capacité d’accès aux aliments par le développement des activités non agricoles en milieu rural***

- Appui à la formation aux métiers non agricoles (y compris réhabilitation et construction de centres de formation aux métiers).
- Aménagement, équipement et électrification des centres de négoce.
- Réhabilitation des infrastructures de communication et de désenclavement (routes et pistes de dessertes agricoles) et d’échanges de produits agricoles et alimentaires.
- Renforcement de l’organisation et de la transparence des marchés agricoles.
- Développement des pôles et centres urbains secondaires et des collectivités locales décentralisées par le renforcement de leurs infrastructures économiques et sociales, y compris l’équipement en énergie électrique et capacités de création d’emplois non agricoles par l’appui et la promotion des PME et PMI dans l’agro–industrie, le bâtiment et travaux publics et les services en milieu rural et urbain.
- Réduction de la pression sur les ressources naturelles (terres, forêts et eaux) par la création et le développement des activités non agricoles en milieu rural.
- Amélioration de l’exploitation des boisements et augmentation du couvert forestier par l’association des populations à la gestion et à l’exploitation, le développement d’une foresterie rurale intégrée à l’exploitation agricole et la promotion auprès des consommateurs de bois énergie, des techniques et matériels susceptibles d’améliorer le rendement énergétique et l’usage des sources d’énergie alternatives (gaz, pétrole lampant, biogaz, énergie solaire et éolienne, exploitation et utilisation des tourbes).
- Promotion de la téléphonie rurale.

## B. Mesures et actions d’accompagnement

III.4. Les participants à l’Atelier national de validation du PNIMT<sup>8</sup> ont particulièrement insisté sur la nécessité de la mise en œuvre des *actions transversales* suivantes:

- Promotion et développement de la micro finance de proximité.
- Renforcement de la coordination inter institutionnelle au niveau national, régional et local, notamment dans les relations entre l’Etat et les organisations des producteurs, les ONG, les opérateurs économiques et le secteur privé.
- La coordination et l’harmonisation des approches et des programmes d’assistance des partenaires au développement.
- Compréhension et mise en œuvre de la part des cadres ministériels, des organisations paysannes, des ONG, et des opérateurs économiques des accords mondiaux (sur l’agriculture; les aspects sanitaires et phytosanitaires touchant au commerce international et la propriété intellectuelle) dans le cadre de l’OMC.
- Mise en œuvre de l’engagement de consacrer 10% du budget national à l’agriculture et au développement rural.

## C. Critères de sélection des projets

III.5. La préparation du PNIMT intervient dans un contexte marqué par les effets négatifs d’une longue période de troubles politiques et sociaux qui sont venus s’ajouter à des difficultés structurelles liées à une forte croissance démographique sur un espace géographique réduit, induisant une densité élevée et une pression considérable sur les ressources naturelles, une économie relativement faible reposant en grande partie sur une agriculture de subsistance.

III.6. Dans ce contexte, le critère majeur qui devrait dicter le choix des programmes/projets prioritaires serait leur capacité à redynamiser l’économie, réduire durablement la pauvreté et l’insécurité alimentaire. Les projets éligibles au titre du PNIMT devraient dans ces conditions figurer parmi les domaines prioritaires ci-dessus et répondre à des critères relevant de l’analyse de faisabilité et/ou de la stratégie de développement du gouvernement.

- **Faisabilité technique et viabilité:** ce critère est particulièrement déterminant, car il s’agit de vérifier le bien fondé technique du projet et sa viabilité en termes d’utilisation des ressources. Ce critère prend donc notamment en compte le contenu technique du projet (localisation, présence d’infrastructures, état de la fertilité des sols, paquets techniques disponibles, etc.), les références de projets similaires déjà réalisés ainsi que les effets attendus du projet sur l’environnement et la préservation des ressources naturelles.
- **Faisabilité financière et économique:** c’est un critère essentiel dans l’optique de l’utilisation rationnelle des ressources disponibles. L’analyse de la rentabilité financière permet notamment d’assurer la viabilité du projet au niveau des unités de décision (et donc l’intérêt et la motivation des producteurs par exemple). La faisabilité économique mesure les impacts du projet au niveau de l’Etat et de l’utilisation des ressources publiques; elle permet d’établir une certaine hiérarchisation entre plusieurs projets (taux interne de rentabilité économique par exemple).

<sup>8</sup> Voir à l’Annexe 7, le résumé du compte rendu de l’atelier national de validation du PNIMT.

- **Durabilité:** tout projet devra tenir compte des conditions de durabilité, qu’il s’agisse du respect des ressources naturelles ou des mécanismes à prévoir pour la fin du projet afin de garantir la pérennisation des acquis (capacités d’entretien des infrastructures, privatisation de certaines fonctions, etc.).
- **Capacité d’absorption:** il est particulièrement important de vérifier dans quelle mesure les institutions et/ou les autres acteurs identifiés pour la mise en œuvre d’un projet sont en mesure d’exécuter telle ou telle composante, eu égard à leur capacité humaine, technique ou institutionnelle de prendre les décisions adéquates. Le dimensionnement de certaines activités (par exemple linéaire de pistes à réhabiliter, superficie à aménager) devrait se référer à cette capacité d’absorption.
- **Capacité de création d’emplois:** tout projet devrait développer des capacités à créer des emplois afin de contribuer à résorber les excédents de jeunes sans emploi, notamment par un appui au développement des pôles et centres urbains secondaires et des collectivités locales décentralisées par le renforcement de leurs infrastructures économiques et sociales, et la création d’emplois par l’appui et la promotion des PME et PMI dans l’agro-industrie, le bâtiment et travaux publics et les services en milieu rural et urbain.
- **Synergie avec les autres programmes:** il s’agira d’une part de vérifier que les projets proposés ne fassent pas double emploi avec des actions ou des projets en cours ou programmés, et d’autre part, de rechercher des synergies ou des complémentarités avec d’autres programmes/projets afin de maximiser les effets en matière de développement et les impacts positifs sur l’amélioration durable des conditions de vie des populations.
- **Régionalisation des investissements:** le gouvernement devra s’efforcer de promouvoir des pôles de développement régionaux (agricole et non agricole) en vue de désengorger les régions densément peuplées (Buyenzi, Kirimiro, Mumirwa, Imbo, etc.) et d’accompagner des processus de développement non agricole qui viseraient à réduire à terme la population agricole afin d’accroître les superficies par exploitation agricole. C’est certainement une orientation stratégique à long terme qui pourrait se révéler intéressante pour développer des synergies, densifier le tissu économique et réduire la pression sur les ressources naturelles notamment la disponibilité en terre cultivable.

#### **D. Projets prioritaires sélectionnés**

III.7. Sur la base des priorités d’investissement et des critères de sélection énoncés précédemment, six idées de projets d’investissement bancables ont été retenues au cours de l’atelier national de validation du PNIMT dont quatre ont fait l’objet de PPIB. Il s’agit de:

III.8. **PPIB 1: Projet de relance de la vulgarisation agricole.** D’une durée de quatre ans, ce projet aura les objectifs spécifiques suivants:

- Faciliter l’accès aux informations–formations par les exploitants agricoles en vue de promouvoir les nouvelles pratiques agricoles.
- Promouvoir l’adaptation de la recherche aux besoins des exploitants agricoles.
- Appuyer l’organisation et la structuration du monde rural en vue de faciliter aux exploitants agricoles l’accès aux services et aux intrants agro–sylvo–zootechniques.

- Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles des structures de vulgarisation afin de les adapter aux besoins des exploitants agricoles.

III.9. Ce projet comprendra les quatre composantes suivantes: (i) Information–formation des exploitants agricoles; (ii) Adaptation de la recherche aux besoins des exploitants; (iii) Appui à la structuration du monde rural; et (iv) Renforcement et l’adaptation des structures de vulgarisation.

III.10. Les bénéfices attendus du projet concerneraient: (i) la mise en place d’un système de formation–information des familles rurales qui met à leur disposition des techniques et des informations nécessaires pour conduire et gérer leurs exploitations; (ii) des exploitations rurales qui améliorent leurs systèmes de production par le biais de la lutte anti–érosive, de l’entretien et l’accroissement de la fertilité des sols, de l’intensification, de la diversification et la spécialisation régionale et d’une meilleure intégration au marché; (iii) des responsables provinciaux de la formation et de la vulgarisation qui apportent régulièrement le soutien aux agents de vulgarisation par la formation et la mise à leur disposition d’outils méthodologiques adaptés. En outre, une relation est mise en place entre la vulgarisation et la recherche systématisées en vue de l’orientation des programmes de recherche vers les besoins réels des exploitants et de la formation des agents de vulgarisation par le biais des ateliers régionaux de recherche.

III.11. Ce projet sera réalisé par le Ministère de l’agriculture et de l’élevage, à travers la DGVA, avec l’assistance technique de la FAO. Au niveau national, la DGVA sera appuyée par une équipe d’experts internationaux et nationaux en vue de renforcer les capacités politiques et techniques de ces derniers.

III.12. **PPIB 2: Projet de restauration de la fertilité des sols, d’intégration agro–sylvo–zootechmique et de gestion durable des ressources naturelles.** D’une durée de cinq ans, ce projet aura les cinq objectifs spécifiques suivants:

- Rendre les fertilisants agricoles disponibles et accessibles pour les agriculteurs burundais.
- Promouvoir et renforcer l’intégration agro–sylvo–zootechmique dans 13 400 ménages répartis entre les quatre provinces dont 5 400 à consolider et 8 000 nouveaux à promouvoir.
- Assurer la coordination des interventions en matière d’intégration agro–sylvo–zootechmique.
- Améliorer la protection de l’environnement par une meilleure gestion des ressources naturelles.
- Renforcer les structures d’encadrement et d’offre des services agro–sylvo–zootechmiques et de suivi–évaluation.

III.13. Le projet aura les cinq composantes suivantes: (i) Production locale de fertilisants agricoles accessibles aux agriculteurs burundais; (ii) Promotion et renforcement de l’intégration agro–sylvo–zootechmique dans 13 400 ménages dont 5 400 à consolider et 8 000 à promouvoir; (iii) Coordination des interventions en matière d’intégration agro–sylvo–zootechmique; (iv) Amélioration de la protection de l’environnement par une meilleure gestion des ressources naturelles; et (v) Renforcement des structures d’encadrement et d’offre des services agro–sylvo–zootechmiques et de suivi–évaluation.



III.14. Les bénéfices attendus du projet sont de différentes natures:

- L’augmentation de la productivité des exploitations agricoles pour 13 500 ménages dont une partie de la production sera consommée et une autre vendue pour augmenter les revenus.
- L’amélioration de l’alimentation suite à l’augmentation des productions animales et végétales.
- L’augmentation du cheptel actuellement décimé par 10 ans de guerre civile.
- L’augmentation des ressources en devises suite à l’augmentation et à la diversification des produits d’exportation grâce aux meilleurs rendements.
- Une plus grande disponibilité du bois de chauffe et d’œuvre.
- Une meilleure valorisation des ressources naturelles, des gisements de calcaires, des gisements de phosphates et de tourbe jusqu’aujourd’hui non ou peu exploités.
- L’augmentation du savoir-faire des agriculteurs-éleveurs, des opérateurs économiques et des organisations paysannes.
- Les DPAE seront renforcées et leur capacité d’intervention sera augmentée.
- Amélioration des relations de collaboration entre les DPAE, les agriculteurs à travers leurs organisations et les opérateurs économiques.
- Les unités de production de fertilisants qui vont augmenter leurs capacités de production et leur chiffre d’affaire et le nombre d’emplois.
- Le personnel du projet, les employés des unités de production et unités de vente des fertilisants et des autres intrants agricoles qui vont augmenter leurs revenus.
- Toute la population burundaise qui verra les disponibilités alimentaires augmenter sur le marché.

III.15. Le projet sera sous la tutelle du Ministère de l’agriculture et de l’élevage. Un Comité de pilotage présidé par ce ministère sera mis en place pour l’orientation politique et technique. Les membres de ce comité sont les représentants des bailleurs, un représentant de la FAO, les représentants des ministères impliqués à son exécution et à sa supervision à savoir: le Ministère de l’aménagement du territoire, de l’environnement et du tourisme, le Ministère du commerce et de l’industrie, le Ministère des finances, le Ministère du plan, les représentants des Opérateurs économiques, les représentants des Organisations paysannes et les représentants des producteurs de fertilisants, ainsi que les Directeurs provinciaux d’agriculture et d’élevage.

III.16. La gestion quotidienne et la mise en place des stratégies d’intervention seront assurées par l’actuelle équipe du projet Appui à la sécurité alimentaire et à la gestion de l’environnement. En effet, cette équipe a déjà mis en place une approche participative et un système de crédit rotatif du bétail qui méritent d’être généralisés. Par ailleurs, elle possède déjà une expérience de terrain et un savoir-faire qu’il faudra mettre à profit pour le démarrage rapide des activités.

**III.17. PPIB 3: Projet d’aménagement des terres et intensification des cultures dans les marais et la plaine de l’Imbo.** D’une durée de quatre ans, le projet aura les quatre objectifs spécifiques suivants:

- Améliorer le fonctionnement des infrastructures hydrauliques et routières des périmètres.
- Promouvoir le développement d’une agriculture intensive par l’introduction des semences sélectionnées, l’utilisation des engrais chimiques et les produits phytosanitaires, ainsi que de nouvelles pratiques culturales.
- Améliorer l’accès au marché par l’entretien des pistes rurales.
- Renforcer la capacité des associations de producteurs de riz qui existent dans les périmètres Mugerero et Est–Mpanda par la formation des comités élus.

III.18. Les composantes agricoles du projet sont: (i) Développement de la production, encadrement–vulgarisation, recherche–développement, et appui à la commercialisation; (ii) Diversification agricole à travers la riziculture et le maraîchage sur 4 006 ha de périmètres irrigués à réhabiliter; (iii) Pratique de l’agriculture intensive grâce à l’introduction de semences sélectionnées, l’utilisation des engrais et l’exploitation des cultures de contre–saison; (iv) Avec la réhabilitation, d’autres cultures seront introduites en polyculture, en plus de la riziculture et du maraîchage; cette polyculture irriguée sera pratiquée dans les six associations du périmètre de Mugerero; et (v) Fourniture de semences sélectionnées et d’intrants améliorés.

III.19. Les bénéfices attendus du projet sont comme suit:

- L’amélioration des revenus et du niveau de vie de la population par la réhabilitation de leurs périmètres (exploités en irrigué depuis 30 ans à Mugerero et 50 ans dans les anciennes rizières de l’Imbo.
- La réhabilitation des périmètres existants de la plaine de l’Imbo sur 4 006 ha permettra d’améliorer les rendements des cultures à raison de 5,5 tonnes de paddy par ha, le coton 2 tonnes par ha, le maïs (4 tonnes/ha), le haricot 1 tonne/ha, le manioc 40 tonnes par ha, la patate douce 20 tonnes par ha, le sorgho (4 tonnes/ha), l’arachide (1,5 tonne/ha), le soja (1 tonne/ha) le niébé (1,5 tonne/ha), ainsi que les cultures maraîchères dont la tomate avec 20 tonnes par ha et les arbres fruitiers.

III.20. Le Ministère de l’Agriculture et de l’Elevage du Burundi a confié l’exécution du volet hydroagricole du projet à la Société régionale de développement de l’Imbo (SRD–Imbo) basée sur la plaine de l’Imbo.

**III.21. PPIB 4: Projet de promotion des technologies agricoles et agro–alimentaires.** D’une durée de cinq ans, ce projet aura les objectifs spécifiques suivants:

- Appuyer les associations paysannes ou tout autre opérateur économique qui manifestent l’intention de participer au développement de la filière agricole.
- Appuyer les activités de commercialisation aussi bien au niveau national que régional (dans la zone de libre échange du COMESA) en mettant en place des mécanismes de réduction des pertes après récolte et en rendant l’information nécessaire sur les systèmes de transport, les marchés et les prix.
- Appuyer la recherche dans son volet « semences et vulgarisation » en vue de rendre disponibles les variétés plus productives et plus adaptées aux sols.

III.22. Le projet comprendra deux composantes principales: (i) le renforcement des capacités nationales en mécanisation agricole, traitement post-récolte et transformation des produits agricoles et agroalimentaires; et (ii) l’appui à la diffusion, la vulgarisation et le transfert de technologies agricoles et alimentaires.

III.23. En outre, il y aura une composante de renforcement institutionnel, consistant à aider le gouvernement à la création d’une structure nationale chargée de promouvoir la mécanisation agricole dans le pays. Celle-ci ne pourrait être confiée à l’initiative privée au départ, car, cette dernière ne serait pas capable, dans les conditions politiques et économiques du pays, de mobiliser les fonds d’investissement pour la réalisation du projet.

III.24. Les bénéfices attendus du projet sont:

- Une création d’emplois et une augmentation de la production et des revenus en général. Pour les ménages ruraux acquéreurs de technologies, il y aura une diminution de la pénibilité du travail, un gain de temps, la création d’une valeur ajoutée à la production, ainsi qu’une économie sur les dépenses des ménages. Une meilleure rémunération du produit stimulera l’effort de travail, ceci entraînant une extension et ou une intensification des surfaces exploitées ainsi qu’un accroissement de la production.
- L’émergence d’entrepreneurs ruraux (individus privés ou associations) changera le comportement d’être assistés à travers des formules de subventions traditionnelles au profit d’un nouveau comportement de recherche d’autonomie par le recours au crédit formel du secteur bancaire.
- La mise en œuvre effective du Centre national de promotion de la mécanisation agricole (CNMA) et le renforcement des capacités opérationnelles du Centre national de technologies alimentaires (CNTA) contribueront à l’amélioration des performances de l’agriculture, et partant, de la sécurité alimentaire des populations (du fait de la mise en place de structures institutionnelles d’encadrement appropriées en amont et en aval du secteur agricole).
- La formation des cadres et agents, respectivement du CNMA et du CNTA, permettra le développement de leurs capacités techniques d’action qui induira la qualité et la quantité de services rendus.
- A long terme, les bénéficiaires du projet éveilleront des capacités enfouies en les rendant plus confiants en eux-mêmes, et en démontrant leurs aptitudes à gérer des activités tant de production que de transformation rentables sans recourir nécessairement à un appui extérieur.

III.25. Le projet sera placé sous la tutelle du Ministère de l’agriculture et de l’élevage. Sa mise en œuvre sera assurée par une structure centrale de coordination, de gestion et de planification. Cette dernière assurera la responsabilité générale.

III.26. La responsabilité technique et l’exécution des actions opérationnelles sur terrain seront confiées au CNMA, pour ce qui est du volet technologies agricoles. Quant au volet technologie agroalimentaire, il sera confié au CNTA qui est déjà opérationnel sur le terrain.

#### **IV. BESOINS EN FINANCEMENT**

IV.1. Le Programme d'investissement du secteur agricole et rural mis en exergue dans le PNIMT/PDDAA (tableau en Annexe 3) reprend les projets et programmes d'investissement pour les Ministères de l'agriculture et de l'élevage, du développement communal, ainsi que celui de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du tourisme.

IV.2. Etant donné que ce programme porte sur cinq ans alors que la période normale de prévision des investissements publics est de trois ans pour le Burundi, ce PNIMT a été élaboré en conciliant les prévisions du PIP et les programmes de la politique nationale de sécurité alimentaire qui a comme horizon 15 ans.

IV.3. Ainsi, le total des ressources nécessaires pour mettre en exécution les trois priorités issues de l'atelier de validation du PNIMT est de 789,5 milliards de FBu, soit 717,8 millions de \$EU. Les financements qui sont déjà acquis pour ce secteur selon le PIP 2004–2006 sont évalués à 155,6 millions de \$EU dont 90% d'apport extérieur et 10% sur budget national ou ressources propres. Le besoin de financement non encore assuré est par conséquent évalué à 561,2 milliards de \$EU.

IV.4. Par rapport au total des financements déjà disponibles dans le cadre du financement du PIP agro-rural, les principaux partenaires au développement qui ont déjà prédisposé leur part se répartissent comme suit: Union européenne 44,7%, Banque mondiale 35,9 %, FIDA 6,8%, PNUD 1,2%, Belgique 1,5% et Chine 0,3%. Les 6,6% restants correspondent à la participation de l'Etat (BEI) et des organisations locales (fonds propres des filières agricoles).

IV.5. Dans le tableau en Annexe 3, sont proposés des programmes d'investissement pour les 5 années du PDDAA, et leurs besoins de financement correspondants.

IV.6. Le NEPAD a retenu pour l'Afrique un taux de croissance annuelle moyenne du PIB de plus de 7% et son maintien pour les 15 prochaines années. Le cadre macro-économique du Burundi prévoit pour la période intérimaire 2003–2005, d'atteindre un taux de croissance moyen annuel de 6%, de limiter l'inflation à 5% en 2005, de dégager un excédent du solde primaire d'environ 3,5% du PIB et de maintenir les réserves de devises à un niveau supérieur à 3 mois d'importation des biens et services non facteurs. La réalisation de ces objectifs implique une augmentation du taux d'investissement qui passerait de 8,2% en 2001 à 16,8% en 2005, sans pour autant grever le déficit courant de la balance des paiements. L'objectif de croissance établi pour la période intérimaire est légèrement en dessous de celui défini par le NEPAD. Si dans le court terme (2003/2005), le taux de croissance de 6% est retenu, pour le moyen et long termes, le pays cherchera à se rapprocher des 7% fixés par le NEPAD.

IV.7. Conformément à l'engagement pris par les chefs d'Etats et de gouvernement s à la conférence de Maputo en juillet 2003, le Burundi devrait financer 10% des fonds nécessaires pour la réalisation de ce programme sur son budget national. Cependant, suite à des circonstances politiques et économiques, la contribution du budget national dans le financement de ce programme ne pourra être que progressive, pour atteindre les 10% à la fin du programme. Le tableau qui suit montre la part progressive du budget national telle que proposée en tenant compte de la situation actuelle et des capacités prévisibles de financement sur budget national.

Estimation de la part du budget national dans le financement du PNIMT						
Libellé <i>(montants en milliards de FBu)</i>	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Total
1. Besoins totaux du programme agricole	87,2	155,9	168,4	181,9	196,4	789,7
2. Prévisions de financement du programme agricole sur le budget national	5,1	9,2	15,3	22,6	31,7	83,8
<b>Besoins en financement encore non assurés (1-2)</b>	<b>82,1</b>	<b>146,7</b>	<b>153,1</b>	<b>159,3</b>	<b>164,7</b>	<b>705,9</b>
3. Budget national	206,8	22,9	254,7	282,8	316,7	1 290,6
<i>% besoins financés sur le budget national (2/3)</i>	<i>2,5</i>	<i>4</i>	<i>6</i>	<i>8</i>	<i>10</i>	
<i>% besoins totaux par rapport au budget national (1/3)</i>	<i>42,2</i>	<i>67,9</i>	<i>66,1</i>	<i>64,3</i>	<i>62,0</i>	

### A. Les éléments du tableau

IV.8. Les besoins totaux du programme agricole pour le moyen terme correspondent d’une part, aux besoins du secteur tels qu’indiqués dans le Programme d’investissement public (PIP), et d’autre part, aux besoins de certains programmes de la politique nationale de sécurité alimentaire durable (PNSA) qui correspondent aux quatre axes du PDDAA.

IV.9. Les prévisions de financement du programme agricole sur le budget national comprennent aussi bien les dépenses sur le budget de fonctionnement dit budget ordinaire (BO) que celles du budget d’investissement dit budget extraordinaire d’investissement (BEI). Il s’agit des prévisions de dépenses sur les ressources purement propres au pays, c’est-à-dire, des ressources provenant principalement des prélèvements fiscaux. La projection de ces financements sur la période a été faite en tenant compte des éléments suivants:

- Un taux de croissance moyen de 6% pour les trois premières années (cf. Cadre stratégique intérimaire de lutte contre la pauvreté) et l’objectif d’atteindre les 7% en l’année 5 (proposition NEPAD).
- Un niveau moyen de l’inflation projeté sur les cinq années qui est de 5% selon le CSLP intérimaire.
- L’objectif d’arriver, de manière progressive, à allouer 10% du budget national au secteur agricole.

IV.10. Le besoin en financement encore non assuré est le solde entre les besoins du programme et les financements prévus sur le budget national.

IV.11. Le budget national est la somme des différents budgets de fonctionnement (Budget Ordinaire) et des Budgets d’Investissement (BI) alloués aux différents ministères tel qu’indiqué dans la loi budgétaire qui est votée par l’Assemblée Nationale chaque année.

IV.12. De même, la prévision du budget national pour les années 2 à 5 (l’année 1 est ici 2004 et pour cet exercice il est repris le montant figurant à la loi des finances), tient compte des taux de croissance du PIB réel et du taux d’inflation prévisionnel qui figurent dans le CSLP.

## **B. Les tendances**

IV.13. Pour l'année 1, la part des besoins de financement totaux du secteur agricole et rural qui est financée sur le budget national est de 5,1 milliards de FBu, soit 2,5% du budget national. Elle est composée du budget de fonctionnement et du budget d'investissement. Compte tenu de la faiblesse de cette quotité, et du contexte social, politique et économique actuel, il est très peu probable que le Burundi puisse honorer dans le court terme, l'engagement qui a été pris à Maputo par les Chefs d'Etat et de gouvernement de consacrer 10% du budget au développement du secteur agricole et rural. Par conséquent, on propose une hausse progressive de la part du budget national consacrée à ce secteur, à raison de 4% l'année 2, 6% l'année 3, 8% l'année 4 pour atteindre 10% l'année 5. Ceci permettrait de passer de 5,1 milliards de FBu l'année 1 à 31,7 milliards l'année 5.

IV.14. Cette hausse quantitative progressive s'accompagnerait de l'amélioration qualitative de la destination du budget d'investissement. Actuellement, ce budget est essentiellement destiné à la rémunération du personnel des DPAAE, à la location des bureaux qui abritent les programmes et projets de développement rural et à l'entretien des équipements des projets qui ont été momentanément arrêtés suite à l'insécurité en attendant leur relance. Une amélioration qualitative tendrait à orienter ce budget beaucoup plus qu'actuellement à la formation brute du capital fixe et le développement du savoir-faire pour le secteur agricole et rural.

IV.15. Pour le Burundi, la part du budget extraordinaire d'investissement a toujours été minime par rapport au budget de fonctionnement, et cette situation a été aggravée par la guerre. Le BI représentait 13,7% du budget total en 1992, 15,2% en 1993, 9,8% en 2003 et il est de 3,3% en 2004. Le gros des investissements dans le secteur agricole et rural était réalisé avec des ressources extérieures, spécialement les dons et les crédits de la coopération bilatérale et multilatérale.

IV.16. Pour arriver à consacrer 10% du budget national à l'investissement dans le secteur agricole et rural, le Burundi devra mettre particulièrement l'effort dans la préparation des programmes, prendre des résolutions fermes de respecter les engagements pris dans les différents forums organisés au sujet du développement du secteur agricole et rural, mais aussi d'augmenter le volume et l'assiette de taxation pour augmenter les recettes. Ceci ne pourra se faire qu'en augmentant et en diversifiant la production intérieure, particulièrement dans le secteur agricole qui semble offrir le plus d'opportunités dans le court et moyen terme. L'augmentation des recettes fiscales devrait retenir l'attention du gouvernement, spécialement à partir de l'année 2004 qui correspond à l'application du « tarif zéro » pour les produits en provenance des pays membres du COMESA dont le Burundi fait partie.

IV.17. En effet, l'appartenance au COMESA et la fin du régime dérogatoire accordé au Burundi en ce qui concerne le désarmement douanier aura une incidence certaine à moyen et à long terme sur le niveau des recettes fiscales. C'est à la fois un atout et un défi. Elle constitue un atout pour l'écoulement des excédents et la génération des surplus, mais aussi un défi de pouvoir s'engager dans une concurrence où les plus compétitifs en termes de qualité et de coût verront croître leur part de marché, pendant que les moins compétitifs verront leur marché inondé par des produits étrangers non imposables en termes de droits de douanes, alors que ces derniers constituent la principale source de recettes pour le Burundi.

IV.18. Par ailleurs, un effort soutenu devra être fourni dans la mobilisation et la bonne gestion des fonds extérieurs. Le développement rural et agricole a toujours été essentiellement financé par les ressources extérieures. Avec le retour à la paix, et si les dirigeants prennent des mesures favorables à la bonne gestion et à la protection des investissements, les financements extérieurs ne feront qu'augmenter aussi bien dans le cadre de la coopération entre Etats que dans le cadre du secteur privé. Parallèlement, le Burundi devrait procéder à l'amélioration de la structure budgétaire pour mettre plus

de moyens dans l’investissement. Tel que le tableau en Annexe 6 l’indique, la part du budget d’investissement dans le budget total n’a jamais atteint 15% depuis 1992, et cette part diminue drastiquement depuis 1994 (première année de crise).

### **C. Evolution de la part du budget national consacrée au secteur agricole et rural**

IV.19. Le tableau en Annexe 6 montre l’évolution de la part des ressources nationales consacrées au secteur agricole et rural depuis 1992. Ce secteur comprend principalement trois ministères, à savoir le Ministère de l’agriculture et de l’élevage, le Ministère du développement communal et le Ministère de l’aménagement du territoire, de l’environnement et du tourisme.

IV.20. Seuls sont pris en compte dans ce tableau les financements effectués sur ressources propres de l’Etat c’est-à-dire que les budgets de fonctionnement et d’investissement repris dans ce tableau n’incluent pas les dépenses sur prêts et/ou dons extérieurs.

IV.21. Par rapport à l’année 1992 qui est souvent considérée comme une année de référence en période normale, il sied de constater que la part du budget total (fonctionnement et investissement) allouée au secteur agricole et rural a diminué, passant de 5,8 à 1,8% en 2002. Cependant, force est de constater que le développement agricole et rural est loin d’être l’enfant pauvre de l’affectation du budget extraordinaire d’investissement, puisqu’il absorbe 20,6% de ces ressources en 2004. Malheureusement, le budget d’investissement a toujours été faible pour le cas du Burundi. Même avant la crise socio-politico-économique qui a éclaté en 1993 cette part n’avait jamais atteint 10% du budget national.

IV.22. Ceci a été empiré par la faiblesse de la production intérieure due à l’abandon des terres (mouvements de réfugiés externes au pays ou déplacés intérieurs) et au ralentissement de l’activité des secteurs secondaire et tertiaire qui ont entraîné une baisse du niveau des recettes fiscales, celles-ci étant passées de 18% du PIB en 1992 à 16% en 2000. Combinés à la hausse des dépenses militaires exigées par la situation de guerre qui vient de durer 10 ans, ces facteurs ont contribué à la baisse de l’intervention de l’Etat dans les secteurs économiques, et spécialement en ce qui concerne les nouveaux d’investissements. Ainsi le budget consacré à l’agriculture comme la plupart des budgets des autres secteurs de l’économie, a été revu à la baisse.

IV.23. Néanmoins, les récents accords de paix signés entre le gouvernement de transition et le principal mouvement rebelle CNDD/FDD inspirent l’espoir du retour à la paix, ce qui va permettre à l’Etat de diminuer les dépenses militaires et d’augmenter les fonds alloués au développement en général, et à la relance de la production agricole en particulier.

## V. SUIVI ET ÉVALUATION

V.1. **Mécanisme de suivi-évaluation.** L’appréciation des résultats et la mesure de l’impact des investissements du PDDAA sur les bénéficiaires se feraient avec les outils et méthodes suivants:

- **Suivi participatif.** Il devrait permettre de s’informer ou de recueillir les appréciations des bénéficiaires et acteurs des différentes actions menées. Ce dispositif devrait permettre d’intervenir aux différents niveaux d’organisation administrative et de résidence des populations: collines, secteur, zone, commune, province et niveau central. A chacun des niveaux, le dispositif et le mécanisme du suivi-évaluation se conformeront à l’organisation existante ou mise en place pour mesurer les résultats des programmes de développement et de réduction de la pauvreté.
- **Suivi d’exécution.** Il concerne le niveau de réalisation physique et financière de l’ensemble des projets à conduire. Il s’effectue dans le cadre d’une approche participative impliquant les différents acteurs concernés et permet de mettre en place un tableau de bord. Ce niveau de suivi relèvera de la responsabilité du MAE qui établira des relations de partenariat avec les autres ministères, les organisations/associations de la Société civile, les organisations paysannes, les ONG, les associations de femmes, de jeunes, les associations professionnelles, les élus, etc.
- **Suivi d’impact.** Il porte dans un premier temps sur la collecte des informations permettant d’établir et de connaître la situation de référence ou du moins celle qui prévaut avant le démarrage des programmes/projets. Dans un second temps, les données seront collectées au fur et à mesure de l’avancement des activités afin de construire des indicateurs pertinents qui seront retenus pour suivre l’impact des programmes/projets, ainsi que du PNIMT dans sa globalité.

V.2. **Responsabilité institutionnelle.** Elle pourrait incomber à une Commission nationale interministérielle suffisamment indépendante et comprenant les représentants des différents partenaires, acteurs et bénéficiaires. Elle serait placée sous la tutelle du Ministère en charge de l’agriculture. Elle organiserait le suivi d’impact et veillerait à la bonne gestion des ressources allouées aux différents programmes.

V.3. **Procédures.** La procédure de suivi consisterait d’abord en la collecte des données par les services statistiques décentralisés et les partenaires au développement intervenant dans les programmes et projets. Ensuite, les différents comités à tous les niveaux devraient faire un rapport régulier après leur rencontre périodique sur les observations et les suggestions pertinentes concernant le suivi de la stratégie et la formulation d’éventuelles mesures correctives en cas de résultats non encourageants. Enfin, des consultants nationaux seraient recrutés pour la compilation des informations et l’analyse scientifique des données par rapport aux indicateurs choisis.

V.4. **Ressources nécessaires.** Elles devraient permettre la collecte, la compilation et le traitement des données; ainsi que le recrutement de consultants nationaux pour l’analyse scientifique des informations collectées. En effet, l’analyse des informations ne devrait pas être que descriptive, mais être également une analyse rigoureuse des mesures d’impact, notamment en ce qui concerne la croissance, la redistribution des revenus et la réduction de la pauvreté. Ces ressources difficiles à évaluer à ce stade proviendraient du budget de l’Etat et des partenaires au développement.

V.5. **Principaux indicateurs de suivi.** Des indicateurs de suivi sont proposés à titre indicatif en Annexe 5 pour trois axes prioritaires du PNIMT qu’on affinerait et compléterait au fur et à mesure des phases ultérieures de préparation et d’évaluation des dossiers d’investissement.



## ANNEXES

- Annexe 1: Quelques indicateurs sociaux (2000–2002)**
- Annexe 2: Évolution de la pauvreté de 1990 à 2000**
- Annexe 3: Programme d’investissement à moyen terme et besoin de financement du PDDAA**
- Annexe 4: Programme d’investissement public (PIP) 2004–2006 – Synthèse du PIP (classement selon les axes du PDDAA)**
- Annexe 5: Indicateurs de suivi indicatifs correspondant à trois priorités proposées pour le PNIMT**
- Annexe 6: Évolution de la part du budget national consacré à l’agriculture et au développement rural**
- Annexe 7: Résumé du compte–rendu de l’atelier national de validation du PNIMT**
- Annexe 8: Evolution de la part du budget agricole et rural dans le Budget national de 1992 à 2004**
- Annexe 9: Liste des références**



**Annexe 1: Quelques indicateurs sociaux (2000–2002)**

Taux de croissance de la population (%)	3
Espérance de vie (an)	48
Taux d’alphabétisation des adultes (%)	38
Taux de scolarisation net (%)	52
Taux de mortalité infantile (‰)	116
Accès à l’eau potable (% pop. rurale)	43
Accès à l’eau potable (% pop. urbaine)	95
Couverture malnutrition (% de la pop.)	68
Couverture médicale (%)	20
IDH	0,341

Source: Gouvernement de la République du Burundi; Situation économique récente et réformes pour la stabilisation et la relance économique, Conférence de Table Ronde, Genève, novembre 2002.



**Annexe 2: Évolution de la pauvreté de 1990 à 2000**

Population vivant sous le seuil de la pauvreté (% de population)	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Rurale	35,1	35,5	34,8	39,6	48,4	53,3	57,4	58,1	56,4	57,1	57,8
Urbaine	32,4	32,0	32,9	40,9	47,2	51,2	64,0	66,0	66,5	67,4	68,2
Nationale	34,9	35,3	34,7	39,7	48,3	53,2	57,8	58,6	57,0	57,7	58,4

Source: 1986–1990 Enquête budget consommation des ménages 1998–2000 Enquête des priorités.



**Annexe 3: Programme d’investissement à moyen terme et besoin de financement du PDDAA**

Objectifs	Stratégies	Coût total	Répartition des investissements par an (millions de FBu)				
			An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
I. Accroissement de la productivité et de la production des exploitations agricoles par une intégration agro-sylvo-zooteknique et une gestion durable des ressources naturelles	1. Appui à la restauration de la fertilité des terres, gestion rationnelle des eaux et des sols. Valorisation des calcaires	343 269	34 285	68 570	74 056	79 980	86 378
	2. Accroissement des surfaces cultivées par aménagement des terres, intensification, diversification et sécurisation de la production dans les marais, les plaines et terres d’altitude	70 792	7 107	14 133	15 264	16 485	17 804
	3. Intensification des productions animales par intégration agro-sylvo-zooteknique	10 899	1 089	2 177	2 351	25 539	2 742
	4. Intensification des productions halieutiques par intégration agro-sylvo-zooteknique	15 529	1 551	3 102	3 350	3 618	3 908
	5. Relance, diversification et développement des filières agricoles d’exportation	27 569	2 754	5 507	5 948	6 423	6 937
	6. Mise en place d’un système de vulgarisation/appui-conseil agricole et rural adapté	9 360	1 700	1 700	1 836	1 983	2 142
	7. Renforcement du système de coordination et de suivi-évaluation	1 727	150	350	378	408	441
<b>Sous-total I</b>		<b>479 145</b>	<b>48 636</b>	<b>95 539</b>	<b>103 182</b>	<b>111 437</b>	<b>120 352</b>
II. Recherche agro-sylvo-zooteknique, diffusion du matériel végétal et animal et des technologies correspondantes	1. Réhabilitation des centres et stations de recherche, création de nouveaux centres de recherche par zone agro écologique Relance de la recherche végétale, zooteknique, sylvicole et halieutique, conservation/gestion de la biodiversité	30 171	3 013	6 027	6 509	7 030	7 592
	2. Promotion, amélioration et diffusion des technologies de transformation et de conservation des productions végétales, animales et forestières	6 168	616	1 232	1 331	1 437	1552
	3. Réorientation de la vulgarisation dans le sens de l’appui-conseil et de l’internalisation des principes et des méthodes participatives grâce à la mise en œuvre d’un programme de formation adaptée	2 253	300	500	540	583	630
	4. Appui à la requalification et à la formation de nouveaux chercheurs	3 204	500	600	648	700	766
<b>Sous-total II</b>		<b>41 796</b>	<b>4 129</b>	<b>8 359</b>	<b>9 028</b>	<b>9 750</b>	<b>10 530</b>

NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine

**Burundi:** Programme national d’investissement à moyen terme (PNIMT)

Objectifs	Stratégies	Coût total	Répartition des investissements par an (millions de FBu)				
			An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
<b>III. Renforcement de la capacité d'accès aux aliments par le développement des activités non agricoles en milieu rural</b>	1. Réduction de la pression démographique sur les ressources naturelles par la création et le développement des activités non agricoles dans les centres urbains secondaires et en milieu rural	23 126	4 200	4 200	4 536	4 899	5 291
	2. Réhabilitation des infrastructures économiques, désenclavement, facilitations d'accès et transparence des marchés agricoles locaux et régionaux	1 151	115	230	248	268	290
	3. Réduction des pertes après production, promotion, amélioration et diffusion de technologies de conservation/transformation	68 554	6 937	13 674	14 768	15 949	17 225
	4. Promotion de pôles de développement dans les centres urbains secondaires et collectivités locales décentralisées par le renforcement de leurs infrastructures énergétiques, économiques et sociales	125 747	17 600	24 000	25 920	27 994	30 233
	5. Appui à la formation aux métiers non agricoles	4 205	600	800	864	933	1 008
<b>Sous-total III</b>		<b>222 782</b>	<b>29 452</b>	<b>42 904</b>	<b>46 336</b>	<b>50 043</b>	<b>54 047</b>
<b>IV. Mesures d'accompagnement</b>	1. Promotion du crédit rural	30 838	3 080	6 160	6 653	7 185	7 760
	2. Appui à la création d'une institution de haut niveau pour le dialogue national sur la gestion des terres agricoles et la sécurisation foncière	220	40	40	43	47	50
	3. Renforcement des capacités techniques et institutionnelles nationales en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle durable	8 400	839	1 678	1 812	1 957	2 114
	4. Renforcement de la coordination interinstitutionnelle et de l'harmonisation des approches et programmes d'assistance des partenaires au développement	6 407	1 000	1 200	1 296	1 400	1 512
<b>Sous-total IV</b>		<b>45 866</b>	<b>4 959</b>	<b>9 078</b>	<b>9 804</b>	<b>10 589</b>	<b>11 436</b>
<b>Total</b>	(millions de FBu)	<b>789 589</b>	<b>87 176</b>	<b>155 880</b>	<b>168 350</b>	<b>181 819</b>	<b>196 365</b>
	(millions de \$EU)	<b>717,81</b>	<b>79,25</b>	<b>141,71</b>	<b>153,05</b>	<b>165,29</b>	<b>178,51</b>
<b>Disponible</b>		<b>155,62</b>	<b>35,73</b>	<b>34,46</b>	<b>23,30</b>	<b>26,40</b>	<b>35,73</b>
<b>Besoin de financement</b>	(millions de \$EU)	<b>561,19</b>	<b>43,52</b>	<b>106,25</b>	<b>129,75</b>	<b>138,89</b>	<b>142,78</b>



**Annexe 4: Programme d’investissement public (PIP) 2004–2006. Synthèse du PIP  
(Classement selon les axes du PDDAA)**

Axes prioritaires PDDAA	Nombre projets	Coût total	Budget acquis	Budget à négocier
1 Gestion durable des terres et des eaux	19	122 469 135	80 679 934	41 789 201
2 Amélioration des infrastructures économiques, commercialisation et accès au marché	11	52 369 897	15 596 897	36 773 000
3 Renforcement de l’offre alimentaire	26	74 664 983	17 851 879	56 813 104
4 Développement de la recherche agricole et diffusion des technologies	5	2 899 722	1 742 769	1 156 953
<b>Total (milliers de FBu)</b>	<b>61</b>	<b>252 403 737</b>	<b>115 871 479</b>	<b>136 532 258</b>
Sources: PIP 2004–2006.				



**Annexe 5: Indicateurs de suivi indicatifs  
correspondant à trois priorités proposées pour le PNIMT**

Sous-programmes	Principaux indicateurs de suivi
Accroissement de la productivité et de la production par une intégration agro-sylvo-zootechique et une gestion durable des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Infrastructures agricoles en eau réhabilitées et/ou aménagées</li> <li>• Superficies irrigables (terres de plaine et d'altitude) aménagées</li> <li>• Exploitations agricoles ayant intégré de façon rationnelle les productions agricole, sylvicoles, élevage, halieutiques</li> <li>• Superficie de terres acides amendées</li> <li>• Nouvelles technologies introduites dans l'exploitation: productivité et production induites</li> <li>• Superficies et rendements additionnels des différentes cultures particulièrement celles pratiquées avec maîtrise de l'eau</li> <li>• Nouvelles filières émergentes ou réformées (diversification, nombre de filières)</li> <li>• Accès au crédit agricole (crédits octroyés, montants déboursés y compris en direction des femmes)</li> <li>• Biens de productions modernes utilisés</li> <li>• Production du gros et du petit bétail (repeuplement)</li> <li>• Services vétérinaires réhabilités ou aménagés (consultations recensées auprès des services vétérinaires)</li> <li>• Consultations par ménage auprès des services vétérinaires</li> <li>• Ménages ayant adopté de nouvelles techniques d'élevage par zone</li> <li>• Productions halieutiques (volume des prises, étangs aménagés)</li> <li>• Pêcheurs ayant adopté des techniques de pêche modernes et appropriées</li> <li>• Unités de pisciculture ou d'aquacultures réhabilitées ou aménagées (Nombre)</li> </ul>
Recherche agro-sylvo-zootechique, diffusion du matériel végétal et animal et des technologies correspondantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes de recherche réhabilités</li> <li>• Nouvelles technologies mises à disposition des producteurs et/ou des industries agricoles</li> <li>• Chercheurs et académiciens formés, recyclés</li> <li>• Efficience et performance des services de vulgarisation</li> <li>• Exploitations agricoles touchées par les services de vulgarisation y compris celles conduites par les femmes, les enfants chefs d'exploitation</li> <li>• Type et session de formations organisées en direction des producteurs, des opérateurs industriels/commerciaux du secteur agricole; Effectifs et type de personnel concernés par la vulgarisation agricole, y compris les producteurs/productrices</li> <li>• Organisations paysannes/professionnelles actives; leadership paysan y compris dans les associations de femmes, de jeunes</li> <li>• Institution de dialogue national sur la gestion des terres et la sécurisation foncière créée et fonctionnelle</li> <li>• Activités et revenus créés pour contribuer à réduire la pauvreté (indicateurs de pauvreté)</li> </ul>
Renforcement de la capacité d'accès aux aliments par le développement des activités non agricoles en milieu rural	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marchés/centres de négoce réhabilités et/ou aménagés et construits</li> <li>• Unités de transformation/stockage installées ou réhabilitées</li> <li>• Communes rurales équipées en énergie électrique</li> <li>• Routes et/ou pistes rurales réhabilitées et/ou aménagées (nombre de kilomètres)</li> <li>• Volume des échanges inter provinciaux et/ou communaux</li> <li>• Amélioration des moyens de transport y compris la réduction de la pénibilité des corvées des femmes (charrette à traction animale)</li> <li>• Nombre d'emplois non agricoles créés</li> <li>• Nombre d'unités de production et PME créées</li> </ul>



NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine

**Burundi:** Programme national d’investissement à moyen terme (PNIMT)

**Annexe 6: Évolution de la part du budget national consacrée à l’agriculture et au développement rural**

Libellé <i>(montants en millions de FBu)</i>	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Budget de fonctionnement d’agriculture et dév. rural (BFA)	1 035	1 146	1 130	1 185	965	945	1 028	1 113	1 357	1 357	1 750	2 366	3 583
Budget d’investissement d’agriculture et dév. rural (BIA)	2 121	2 483	1 697	3 087	1 706	1 142	1 391	1 742	1 622	1 653	1 412	5 680	1 485
<b>Budget total d’agriculture et dév. rural (BTA)</b>	<b>3 156</b>	<b>3 629</b>	<b>2 827</b>	<b>4 272</b>	<b>2 671</b>	<b>2 087</b>	<b>2 419</b>	<b>2 855</b>	<b>2 979</b>	<b>3 010</b>	<b>3 162</b>	<b>8 046</b>	<b>5 068</b>
Budget de fonctionnement national (BFN)	47 052	46 609	46 837	54 678	51 703	68 730	75 570	85 229	118 860	130 013	169 538	179 014	199 582
Budget d’investissement national (BIN)	7 475	8 309	6 755	11 397	7 211	4 240	5 911	7 214	7 052	8 929	7 867	19 470	7 191
<b>Budget national total (BTN)</b>	<b>54 527</b>	<b>54 918</b>	<b>53 592</b>	<b>66 075</b>	<b>58 914</b>	<b>72 970</b>	<b>81 481</b>	<b>92 443</b>	<b>125 912</b>	<b>138 942</b>	<b>177 405</b>	<b>198 484</b>	<b>206 773</b>
BFA/BFN en %	2,2	2,5	2,4	2,2	1,9	1,4	1,4	1,3	1,1	1,0	1,0	1,3	1,8
BIA/BIN en %	28,4	29,9	25,1	27,1	23,7	26,9	23,5	24,1	23,0	18,5	17,9	29,2	20,7
BTA/BTN en %	5,8	6,6	5,3	6,5	4,5	2,9	3,0	3,1	2,4	2,2	1,8	4,1	2,5



## **Annexe 7: Résumé du compte–rendu de l’atelier national de validation du PNIMT**

Cet atelier s’est tenu les 29 et 30 juin 2004 à Bujumbura sous la présidence de M. Pierre Ndikumagenge, Ministre de l’agriculture et de l’élevage et de M. Albert Mbonerane, Ministre de l’aménagement du territoire, de l’environnement et du tourisme, de M. Cyrille Hicintuka, Ministre du développement communal et de M. Mustafa Cassama, Représentant de la FAO au Burundi.

### **I. OBJECTIFS DE L’ATELIER**

---

L’atelier a eu pour objectifs:

- l’appréciation, l’enrichissement et la validation du PNIMT, notamment par la prise en compte des points de vue des organisations paysannes;
- la présentation et les échanges de vue avec les participants sur le NEPAD et le PDDAA;
- l’examen et la discussion des priorités proposées dans la première version du PNIMT, ainsi que des critères de sélection de profils de projets bancables identifiés en vue de leur adoption et finalisation.

### **II. PARTICIPANTS**

---

L’atelier a réuni une cinquantaine de participants issus des administrations publiques centrales et régionales, des opérateurs privés, des organisations de la société civile dont des ONG, des délégués des producteurs/productrices et du PNUD.

### **III. DÉROULEMENT**

---

Les travaux de l’atelier ont commencé par une cérémonie d’ouverture ponctuée par le mot introductif du Modérateur et deux interventions: celle de M. le Représentant de la FAO au Burundi, suivie du discours d’ouverture de M. le Ministre de l’agriculture et de l’élevage.

Les travaux proprement dits de l’atelier se sont déroulés selon les trois phases ci–après:

- Plénière 1: information des participants à travers un exposé introductif sur le NEPAD et son engagement en faveur du secteur agricole à travers le PDDAA. Cette présentation a été suivie de discussions d’information et de clarification. Ensuite, la première version du PNIMT a été présentée et soumise à discussion.
- Après quoi, les participants ont été répartis en trois groupes de travail (Groupe 1: Recherche agro–sylvo–zootechique, diffusion du matériel végétal et animal et des technologies correspondantes; Groupe 2: Accroissement de la production et de la productivité agricoles par l’intégration agro–sylvo–zootechique et la gestion durable des ressources naturelles; Groupe 3: Renforcement des capacités d’accès aux aliments par le développement des activités non agricoles en milieu rural).

Chaque groupe a été chargé de:

- faire la revue critique du PNIMT;
  - procéder à l’analyse critique du thème proposé, et au besoin de le reformuler;
  - proposer des priorités et des idées de projets en précisant les objectifs spécifiques et les résultats attendus.
- Plénière finale de restitutions des travaux de groupe, discussions et validation.

#### IV. RÉSULTATS DE L’ATELIER TELS QUE VALIDÉS EN PLÉNIÈRE

Les principales conclusions des travaux en plénière sont résumées ci-après:

1. L’atelier a confirmé les **trois domaines prioritaires d’intervention** qui avaient été retenus dans la première version du PNIMT (Chapitre III). Ceux-ci ont été déclinés sous la forme d’idées de projets, qui ont été définitivement retenus, comme suit:
  - Idées de projets issues de la priorité 1: Recherche agro-sylvo-zootechnique, diffusion du matériel végétal et animal et des technologies correspondantes
    - Projet 1: Relance de la recherche agronomique, zootechnique et sylvicole
    - Projet 2: Relance de la vulgarisation agricole
  - Idées de projets issues de la priorité 2: Accroissement de la production et de la productivité agricoles
    - Projet 3: Restauration de la fertilité et conservation des terres et des eaux, pour une intensification des productions végétales et animales et la préservation des ressources naturelles
    - Projet 4: Aménagement des terres et intensification des cultures dans les marais et les plaines de l’Imbo
    - Projet 5: Promotion de nouvelles filières agricoles, pour la demande nationale et l’exportation
  - Idées de projets issues de la priorité 3: Renforcement de la capacité d’accès aux aliments par le développement d’activités non agricoles.
    - Projet 6: Promotion des technologies agricoles et agro-alimentaires
2. Par ailleurs, l’atelier a particulièrement insisté sur la nécessité de mettre en œuvre les **actions transversales** suivantes:
  - Promotion et développement de la micro finance de proximité.
  - Renforcement de la coordination inter-institutionnelle au niveau national, régional et local, notamment dans les relations entre l’Etat/organisations des producteurs, les ONG, les opérateurs économiques et le secteur privé.
  - La coordination et l’harmonisation des approches et des programmes d’assistance des partenaires au développement.
  - Promotion des mécanismes organisationnels et économiques pour faciliter la disponibilité effective des intrants agricoles.
  - Promotion de la mécanisation des travaux agricoles par la formation des artisans, l’accès au crédit en faveur des jeunes du secteur privé; voir quel rôle effectif/efficace faire jouer au CNTA.
  - Promouvoir des facilités pour le transport des produits en milieu rural afin de réduire la pénibilité du travail, notamment des femmes.
3. Enfin, l’atelier a confirmé les **critères de sélection des projets** retenus dans la première version du PNIMT:
  - Faisabilité technique:
    - Disponibilité de la ressource la plus importante;
    - Technologies proposées sont adaptées aux capacités des exploitants;
    - Matériels/équipements adaptés disponibles, accessibles et suffisants;
    - Légèreté de la mise en œuvre du projet.
  - Faisabilité économique:
    - Maîtrise des coûts de production;
    - Disponibilité du marché;
    - Qualité de la production susceptible d’être améliorée (accès au marché);
    - Rentabilité du projet;
    - Respect de procédures techniques (montage de projet);
    - Compétence des différents acteurs du projet;



- Valorisation des compétences locales;
- Augmentation effective de la production;
- Gestion adaptée des techniques agricoles (gain de productivité);
- Réponse à des besoins bien définis et adaptés à la demande;
- Capacité de création d’emplois.

L’atelier a ainsi validé cette version du PNIMT sous réserve de corriger et d’actualiser certaines informations et données statistiques qui n’y étaient pas correctes et/ou actuelles.

## **V. CONCLUSION**

---

La méthode de travail adoptée pour les travaux de l’atelier a permis une participation active de tous les participants, quels que soit leur origine ou statut socioprofessionnel, ainsi qu’une visualisation permanente de l’avancement des travaux. Les objectifs alloués à l’atelier ont été réalisés, mais compte tenu du temps limité imparti au déroulement de l’atelier, les participants n’ont pas toujours pu approfondir leur réflexion sur les différents points de l’ordre du jour.

L’atelier a enfin confié à l’équipe chargée de finaliser le PNIMT et d’élaborer les portefeuilles de profils de projets d’investissement bancables (PPIB), le soin d’approfondir et de finaliser ces derniers sur la base des idées et des principaux axes de réflexion retenus par l’atelier.

**Liste des participants à l’atelier**

Nom et prénom	Structure	Fonction	Ville	Téléphone
Niyongere Venant	DPAE Bubanza	Directeur	Bubanza	261106-261171 611419
Karagira Juvénal	DPAE Kirundo	Directeur	Kirundo	928060
Muhitira Vincent	DPAE Ngozi	Directeur	Ngozi	984555
Kanyegeri Cassien	DPAE Rutana	Directeur	Rutana	937243
Gahurura Jeanne d’Arc	PSSA	Coordinatrice nationale	Bujumbura	224188
Gikota Vénuste	CNTA	Directeur	Bujumbura	222445
Rishirumuhirwa Théodomir	Agrobiotec	Directeur Général	Bujumbura	241972/824580
Ruzima Salvator	Min. Développement communal	Directeur Général	Bujumbura	
Bitoga Jean-Paul	ISABU	Directeur Général	Bujumbura	
Mbazumutima Dieudonné	MINAGRI	Conseiller	Bujumbura	225977
Sindayigaya Livingstone	MINAGRI	Conseiller	Bujumbura	225977
Ndabirorere Salvator	MINATET	Conseiller	Bujumbura	241203
Nizigiyimana Marie	Min. Commerce & industrie	Conseiller	Bujumbura	225019
Nizigama Else	Min. Relations extérieures	Conseiller	Bujumbura	212808/840182
Bireha Isidonie	Ministère des finances	Conseiller	Bujumbura	
Hakizimana Alice	Radio Bonesha	Journaliste	Bujumbura	217068/834806
Gahungu Joseph	Radio Bonesha	Journaliste	Bujumbura	
Mubwigizi Victor	ABP	Journaliste	Bujumbura	223105
Inamahoro Agnès	RTNB	Journaliste	Bujumbura	
Ali Pollali	RTNB	Journaliste	Bujumbura	
Butoyi Pascal	RTNB	Journaliste	Bujumbura	
Manirakiza Alexis	RTNB	Journaliste	Bujumbura	
Habonimana Anatole	RTNB	Journaliste	Bujumbura	
Niyondiko Aloys	RTNB	Journaliste	Bujumbura	
Stanislas Niyonzima	FAO	Consultant national		
Ntirandekura Arthémon	DPAE Cibitoke	F/V-DPAE	Cibitoke	979892
Nzitunga Gérard	DPAE Ruyigi	Chef de service P/V	Ruyigi	276118
Banshimiye Tite	DPAE Ruyigi	Inspecteur des semences	Ruyigi	276118
Ntiyankunze Raphaël	DPAE Ruyigi	Chef de service F/V	Ruyigi	276118
Ngendakuriyo Tharcisse		Agriculteur	Cibitoke	
Ntirabampa Euphrasie		Agricultrice	Mugina	
Niyonzima Sylvestre		Agriculteur	Mpanda	
Sindaye Séverin		Agriculteur	Rutana	
Nzoyihera Samson		Agri-éleveur	Kirundo	
Kabera Denis		Agri-éleveur	Kirundo	
Ntungwanayo Vincent		Cultivateur	Bubanza	
Nikobamye Alexis		Agri-éleveur	Gashikanwa	
Ndorimana Innocent		Agri-éleveur	Busiga	
Nsanzurwimo Cassien		Agri-éleveur	Rutana	
Baranyotondeye Vital	FAO	Assistant du Représentant	Bujumbura	222655
Demba Tandia	FAO	Conseiller technique Principal BDI/02/006	Bujumbura	216004
Simbashijweko Astère	PRDRR/FIDA	Responsable de la composante	Bujumbura	243391
Bireha Isidonie	Ministère des finances	Conseiller technique au Cabinet	Bujumbura	224326
Djariri Babanassi	PNUD	Consultant	Bujumbura	223135

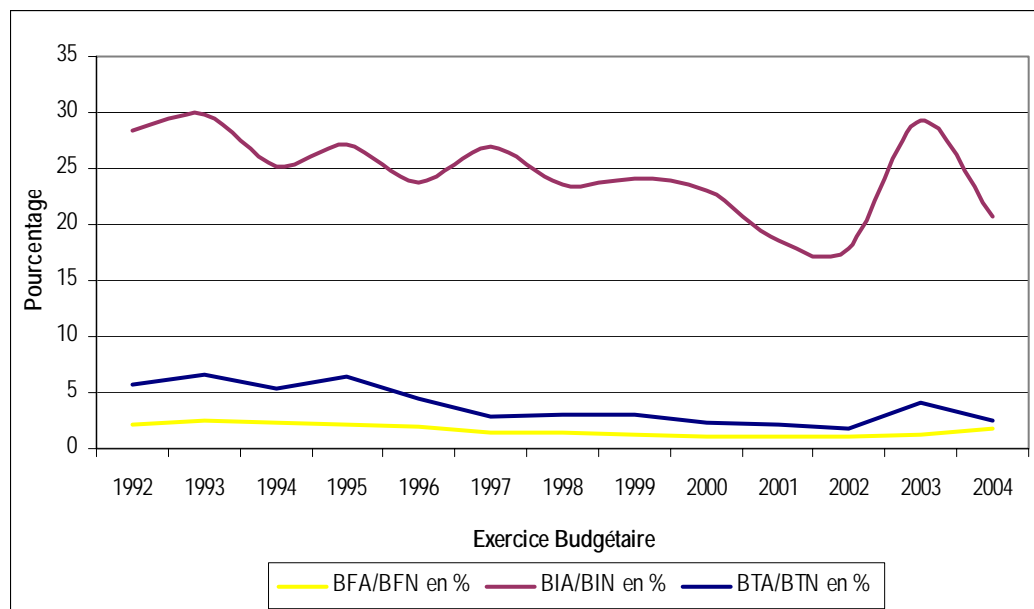
NEPAD – Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine

**Burundi:** Programme national d’investissement à moyen terme (PNIMT)

Nom et prénom	Structure	Fonction	Ville	Téléphone
Guigma Salif	FAO	Consultant	Bujumbura	c/o Projet BDI/02/006
Maiga Mahamadou	FAO	Economiste TCI, FAO Siège	FAO Rome	
Napon Drissa	FAO	Consultant international	FAO Rome	00226 386748 0022676604785
Nduwimana Chantal	FAO	Consultant national	Bujumbura	224188
Ruzima Salvator	Ministère du Développement Communal	Directeur-Général	Bujumbura	224573/823459
Nduwimana Luis	PNUD	Assistant du Représentant Résident	Bujumbura	223135/926941
Sakubu Joseph	FAO	Consultant	Bujumbura	220099



**Annexe 8: Evolution de la part du budget agricole et rural  
dans le budget national de 1992 à 2004**





## Annexe 9: Liste des références

1. **Banque Africaine de Développement.** 2004. *Document de Stratégie Intérimaire 2004–2005.* Tunis.  
[http://www.afdb.org/pls/portal/docs/PAGE/ADB\\_ADMIN\\_PG/DOCUMENTS/OPERATIONSINFORMATION/CSP\\_BURUNDI2004-2005.DOC](http://www.afdb.org/pls/portal/docs/PAGE/ADB_ADMIN_PG/DOCUMENTS/OPERATIONSINFORMATION/CSP_BURUNDI2004-2005.DOC)
2. **Banque Mondiale.** 2003. *Stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté.* Washington, D.C.  
<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/AFRICAEXT/BURUNDIEXTN/0,,menuPK:343765~pagePK:141132~piPK:141123~theSitePK:343751,00.html>
3. **Banque Mondiale.** 2005. *Country brief.* Washington, D.C.  
<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/COUNTRIES/AFRICAEXT/BURUNDIEXTN/0,,menuPK:343761~pagePK:141132~piPK:141107~theSitePK:343751,00.html>
4. **Commission Européenne.** 2003. *Rapport annuel conjoint.* Bruxelles.  
[http://europa.eu.int/comm/development/body/csp\\_rsp/reviews/bi\\_review\\_2003.pdf](http://europa.eu.int/comm/development/body/csp_rsp/reviews/bi_review_2003.pdf)
5. **FAO.** 1998. *Programme spécial de sécurité alimentaire (PSSA).* Rome.  
<http://www.fao.org/spfs/pdf/spfs-ceeac.pdf>
6. **FAO.** 2002. *Programme régional de sécurité alimentaire (PRSA).* Rome.  
<http://www.fao.org/spfs/pdf/comesa.pdf>
7. **FAO.** 2004. *Eléments de stratégies pour la sécurité alimentaire horizon 2015.* Rome.
8. **FIDA.** 1999. *Rural Recovery and Development Programme 2000–2007.* Rome.  
<http://www.ifad.org/gbdocs/eb/66/e/EB-99-66-R-15-Rev-1.pdf>
9. **Gouvernement du Burundi.** 2002. *Programme social d'urgence (PSU).* Bujumbura.
10. **Gouvernement du Burundi.** 1999. *Politique sectorielle de relance et de développement durable.* Bujumbura.
11. **Gouvernement du Burundi.** 2003. *Politique nationale de sécurité alimentaire durable (PNSAD).* Bujumbura.
12. **Gouvernement du Burundi.** 2003. *Cadre stratégique intérimaire de croissance économique et de lutte contre la pauvreté.* Bujumbura. <http://www.cslpburundi.org/documents/ResumeCSLPI.pdf>
13. **PNUD.** 2004. *Rapport d'avancement, Objectifs du millénaire pour le développement.* Bujumbura.  
<http://www.bi.undp.org/rapports/omd2004.pdf>
14. **Union Européenne.** 2003. *Stratégie de coopération et Programme Indicatif National 2003–2007.* Bruxelles. [http://europa.eu.int/comm/development/body/csp\\_rsp/print/bi\\_csp\\_fr.pdf](http://europa.eu.int/comm/development/body/csp_rsp/print/bi_csp_fr.pdf)